



Lausanne, le 19 juin 2015

# RAPPORT

## de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2014

### Organisation de la Commission permanente de gestion

Présidente :	M <sup>me</sup> Claude Nicole Grin, Les Verts
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
2 <sup>e</sup> vice-président :	M. Gianfranco Gazzola, socialiste
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	M. Raphaël Abbet, UDC M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	M <sup>me</sup> Manuela Marti, socialiste M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Eddy Ansermet, libéral-radical M. Jean-Luc Chollet, UDC
TRAVAUX	M. Gianfranco Gazzola, socialiste M. Roland Ostermann, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M <sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel, libérale-radical M. Laurent Rebeaud, Les Verts
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M. Maurice Calame, libéral-radical M. Alain Hubler, La Gauche
SERVICES INDUSTRIELS	M <sup>me</sup> Magali Crausaz Mottier, La Gauche M. Blaise Michel Pitton, socialiste

## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>Administration générale et culture (AGC).....</b>	<b>6</b>
Préambule .....	6
Secrétariat municipal (SMun).....	6
Service du personnel (SPeL) .....	7
Service de la culture (CULT) .....	9
Service du développement de la ville et de la communication (DevCom).....	11
Service d'organisation et d'informatique (SOI).....	13
Service juridique (SJur).....	14
Service du protocole et des relations extérieures (PREX).....	14
Entretien final avec le syndic.....	15
<b>Sports, intégration et protection de la population (SIPP).....</b>	<b>17</b>
Préambule .....	17
Service administratif et de l'intégration (SAI).....	17
Service des sports (Sports).....	19
Service de la police du commerce (Polcom) .....	22
Service du contrôle des habitants (CH) .....	24
Service de protection et de sauvetage (SPSL) .....	25
Service des assurances sociales (SAS) .....	26
Personnel .....	27
<b>Logement et sécurité publique (LSP) .....</b>	<b>28</b>
Préambule .....	28
Secrétariat général (SGLSP).....	28
Corps de police (CP).....	28
Service du logement et des gérances (SLG).....	30
Service des bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL) .....	31
Annexes .....	32
Conclusion .....	33
<b>Travaux (TRX) .....</b>	<b>34</b>
Préambule .....	34
Service de la coordination et du cadastre (SCC) .....	34
Service des routes et de la mobilité (RM).....	34
Service d'urbanisme (URB) .....	35
Service d'architecture (ARCH) .....	36
Service d'assainissement (ASST).....	36
eauservice (EAU).....	37
Annexes .....	37
<b>Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS) .....</b>	<b>40</b>
Préambule .....	40
Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) .....	40
Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) .....	41
Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S).....	42
Service de santé et prévention (SSPr).....	44
Service de psychologie scolaire (SPS).....	45
Service du travail (ST).....	46
Service social Lausanne (SSL) .....	47
Entretien avec le directeur de l'EJCS, M. Oscar Tosato.....	48

<b>Finances et patrimoine vert (FIPAV) .....</b>	<b>49</b>
Préambule .....	49
Secrétariat général (SGFIPAV) .....	49
Service financier (SF) .....	49
Service des parcs et domaines (SPADOM) .....	50
Service achat et logistique Ville (SALV) .....	51
Service de la révision (SR) .....	52
Fonds .....	52
<b>Services industriels (SiL) .....</b>	<b>53</b>
Préambule .....	53
Secrétariat général (SGSiL) .....	53
Service finances, administration et développement (FASiL) .....	54
Service commercial (SiLCOM) .....	55
Service de l'électricité (SEL) .....	57
Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD) .....	58
Service multimédia (SIMA) .....	60
LFO S.A. et Si-REN S.A. ....	61
<b>Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2014 à fin juin 2015 et l'état de ses archives.....</b>	<b>62</b>

## Préambule

La Commission de gestion (ci-après : COGES) a tenu onze séances plénières.

### Question transverse

Dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion 2014 de la Municipalité, la COGES a choisi de ne pas traiter de thème transverse cette année, mais de concentrer ses travaux sur différents contrôles, notamment la gestion des fonds et le suivi des urgences.

### Motions, postulats et pétitions en suspens

La Commission a examiné le rapport N° 2014/54 intitulé : « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2014 ». Lors d'une de ses séances, elle a rencontré le syndic. La COGES a établi un rapport et présenté ses déterminations au Conseil lors de la séance du 9 décembre 2014.

La COGES a par ailleurs décidé de contrôler tout au long de l'année le respect des délais votés par le Conseil lors de la séance susmentionnée. Lorsqu'elle a constaté que ceux-ci n'étaient pas tenus, elle a écrit au président du Conseil qui a lu les courriers en séance plénière. Ainsi trois lettres ont été rédigées datées du 31 août 2014, du 27 février 2015 et du 18 mai 2015.

Plusieurs commissaires ont relevé que le rapport sur les suspens, établi chaque année par la Municipalité, ne permet de suivre que les réponses aux initiatives et aux pétitions. Les réponses aux interpellations, urgentes ou non, et les communications qui suivent les résolutions n'apparaissent pas dans ce rapport annuel. La COGES a noté également que la réponse de la Municipalité à la résolution adoptée par le Conseil suite à l'interpellation urgente de M. Guy-Pascal Gaudard « Réhabilitons les installations sportives du Chalet-à-Gobet » – résolution demandant à la Municipalité « de réintroduire l'exploitation de l'arrache-mitaines, la location de vélos et la piste de ski de fond de la plaine de Mauvernay » – n'était que partielle : elle ne prenait en compte que les questions liées au maintien de l'activité du remonte-pente, mais pas celles relatives à la location des vélos.

Lors de leur visite dans la Direction des finances et du patrimoine vert et dans la Direction des travaux, les commissaires ont reçu un tableau de bord récapitulant l'avancée des affaires du Conseil communal pour ces directions. Ce document est fort utile pour établir un suivi, y compris celui des réponses aux interpellations ou questions écrites. C'est pour cette raison que la COGES formule l'observation ci-après.

- **1<sup>re</sup> observation : *La Municipalité est invitée à proposer des « tableaux de suivi des affaires du Conseil communal » à la Commission de gestion pour chacune de ses directions.***

### Visite du Bureau du Conseil communal pour l'exercice 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015

La présidente a rencontré les membres du Bureau à l'occasion de l'une de leurs séances. Durant le courant de l'année 2013-2014, le Bureau avait mis en place une procédure d'examen de recevabilité des initiatives des conseillers et des pétitions. Cette procédure rallongeait le temps entre le moment du dépôt et l'annonce de celui-ci. Au bout d'une année, fort de l'expérience acquise, le Bureau a décidé de modifier sa pratique et, depuis le début 2015, procède à l'examen de recevabilité durant la première partie de séance du Conseil communal, lorsque celles-ci sont doubles. Les dépôts sont annoncés au début de deuxième partie du Conseil communal. Ainsi, le temps de traitement est revenu à ce qui était connu précédemment.

Lors de son mandat, le président du Conseil communal a souhaité réduire le nombre d'objets à l'ordre du jour des séances du Conseil. Pour cela, il a exploré, avec l'appui et la participation des membres du Bureau, différentes pistes :

- Lors des séances du Conseil, mettre en place une procédure accélérée pour réduire le temps de traitement de tous les objets ayant obtenu une unanimité en commission.
- Convenir d'un *gentleman agreement* avec les différents groupes pour réduire le nombre d'interventions ou les temps de parole, en privilégiant l'expression des présidents de groupe.
- Ajouter des séances doubles dans l'agenda, et fonctionner avec un seul ordre du jour pour trois séances doubles.

Les deux premières pistes n'ont pas obtenu le consensus souhaité. Quant à la troisième, elle fera l'objet d'une évaluation par le Bureau pour juger de son efficacité.

On peut déjà constater que lorsque trois séances doubles sont organisées à la suite, le Conseil fonctionne avec un seul ordre du jour ce qui a pour conséquence de n'avoir qu'une seule fois les opérations préliminaires et donc de réserver un peu plus de temps lors des deux autres séances pour le traitement des objets. De manière plus générale, seule une révision du règlement permettrait d'influencer le fonctionnement du Conseil communal. En l'état actuel, les conseillers communaux et les municipaux ont parfois des priorités qui s'opposent, ce qui peut complexifier l'organisation des débats et de l'ordre du jour, le règlement du Conseil ne permettant pas de trouver un consensus sur la gestion des séances.

Un ratio a été établi entre le nombre d'objets traités par année présidentielle et le nombre de séances. Mais des limites apparaissent rapidement avec ce genre de comparaisons : les ratios ne tiennent compte ni du nombre d'heures effectives passées en séance, ni de la complexité des objets soumis aux membres du Conseil.

Cette année, les membres du Bureau ont rencontré le président et le Bureau du Grand Conseil valaisan. Lors de cette visite, les membres du Bureau se sont fait présenter les outils développés pour le parlement sans papier, ainsi que le logiciel de transcription automatique des débats. Cette visite, ainsi que celles des années précédentes dans d'autres Conseils communaux, est source de réflexion pour la gestion des séances ainsi que pour la révision du règlement.

### **Collaboration entre commissions permanentes**

Les membres de la COGES ont constaté que certaines thématiques qu'ils souhaitent traiter peuvent être abordées tant sous l'angle de la gestion que sous l'angle financier. Pour cela, la COGES souhaite développer des collaborations plus étroites avec la Commission des finances, voire avec d'autres commissions.

### **Course de la COGES**

Pour conclure les travaux de l'exercice 2014-2015, la COGES – accompagnée de la Commission des finances, de membres de la Municipalité et du Bureau – a rendu visite aux autorités d'Évian afin d'évoquer les échanges et les liens entre les deux villes.

# **Administration générale et culture (AGC)**

## **Préambule**

Au moment où les visites dans les services se planifiaient, l'annonce de l'absence d'un des membres de la sous-commission pour toute la phase d'examen du rapport de gestion municipal, pour des raisons de santé, a nécessité une réorganisation. La sous-commission a ainsi été complétée par la présence, selon leurs possibilités, de MM. Jean-Luc Chollet ou Eddy Ansermet, membres de la COGES.

La sous-commission a rencontré, durant le mois d'avril, les chefs de service et le secrétaire municipal, parfois accompagnés par leurs adjoints ou d'autres cadres. Début mai, une rencontre avec M. le syndic a conclu la série des sept entretiens dans les services.

Que tous ici soient remerciés de leur disponibilité et de la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans de bonnes conditions.

- Secrétariat municipal (SMun) ;
- Service du personnel (SPeL) ;
- Service de la culture (CULT) ;
- Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) ;
- Service d'organisation et d'informatique (SOI) ;
- Service juridique (SJur) ;
- Service du protocole et des relations extérieures (PREX).

De manière complémentaire aux rencontres dans les services, une rencontre au Service de la révision a permis de prendre connaissance d'observations de sa part.

## **Secrétariat municipal (SMun)**

Durant l'année 2014, le Secrétariat municipal a fonctionné dans sa nouvelle organisation et son nouveau périmètre, après la création du Service du protocole et des relations extérieures, nouvellement créé, dont la charge a été confiée à l'ancien secrétaire municipal.

Notre entretien a eu lieu quelques jours après l'annonce du départ du nouveau secrétaire municipal au Canton, dès le milieu de l'année 2015.

### **Personnel et organisation**

À l'approche de la retraite de plusieurs personnes travaillant dans le service de longue date, la question de la transmission de leurs connaissances se pose : comment les aider à identifier ce qui doit être transmis ? Comment en organiser un recueil rationnel et durable ?

En parallèle avec ce travail indispensable, la modernisation des instruments de travail du service devra pouvoir se poursuivre.

À noter que le licenciement pour fin de droit au traitement, imposé par le Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC), concerne une personne qui venait d'entrer dans le service et dont le délai de droit au traitement était très bref.

### **Élaboration des documents transversaux**

La question de l'existence de tableaux de bord est abordée. Ce sera une tâche essentielle à poursuivre pour le prochain secrétaire municipal.

La production du rapport de gestion municipal est aussi abordée. Pour le secrétaire municipal, qui en coordonne la réalisation, une meilleure définition du contenu serait nécessaire, certains services entrant dans des détails peu significatifs alors que d'autres se limitent à l'essentiel. À propos des délais, il explique qu'il est nécessaire pour certains services de disposer des statistiques cantonales, qui ne sont pas disponibles en début d'année.

### **Naturalisations et Registre civique**

Ces secteurs d'activités ont fait l'objet d'une forte charge de travail, notamment par des demandes de renseignements, en lien avec la votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse.

### **Votations et élections**

Avec la fermeture programmée de salles à Beaulieu, le lieu pour les dépouillements des élections sera remis en question à terme. Pour 2015 (élections fédérales) et 2016 (élections communales) tout au moins, le site de Beaulieu sera utilisable selon le syndic.

Nous avons abordé la question de l'information lors des votations et élections par le site internet de la Ville. En effet, les recherches internet renvoient parfois à des pages anciennes où figurent des bureaux qui sont fermés depuis quelques années, et le renvoi au site du Canton pour la communication des résultats n'est pas toujours adapté.

### **Urgences demandées pour le traitement au Conseil communal**

Pour les deux urgences demandées en 2014, préavis N<sup>os</sup> 2014/13 – « Déménagement de l'Unité santé et sécurité au travail (USST) à la rue de l'Alé 31 » – et 2014/4 – « Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance » –, les décisions ont permis une poursuite immédiate des procédures.

### **Réponse attendue à des initiatives du Conseil communal**

Délai au 31 mars 2014 : la motion de M. Jean-François Cachin, « Inégalités de traitement. Règlement pour la Municipalité de Lausanne. Modification de l'article 32 *Traitements et restitutions des indemnités* », trouve sa réponse par le rapport-préavis N° 2015/31<sup>1</sup> du 24 avril 2015.

## **Service du personnel (SPeL)**

La rencontre a été organisée avec en première partie la présentation de points marquants de leur activité par quelques chefs de section du service. La qualité des documents remis et des présentations a permis de bien comprendre les grands chantiers au centre des préoccupations du service.

En deuxième partie de rencontre, nous avons traité diverses questions de détail liées au rapport, ainsi que quelques questions générales liées à la gestion du personnel de la Ville.

Toutes nos questions ont reçu des réponses adéquates.

### **Organisation du service**

En 2014, une nouvelle section « Systèmes et Contrôles » est venue compléter la réorganisation du service initiée en 2013.

---

<sup>1</sup> Réponse de la Municipalité à la motion Jean-François Cachin et consorts intitulée « Inégalités de traitement. Règlement pour la Municipalité de Lausanne. Modification de l'art. 32 *Traitement et restitution des indemnités* ».

## **Allocations familiales**

Suite à la mise en place d'un registre fédéral des allocations familiales (RAFAM), le Service du personnel (SPeL) a une importante nouvelle tâche dans ce domaine. Relevons que le fait d'être une caisse d'allocations familiales en gestion déléguée (par la Caisse cantonale d'allocations familiales – CCAF) permet des économies pour l'employeur communal. En lien avec l'évolution de la société (familles recomposées, mobilité géographique par exemple), les dossiers sont plus complexes et multiples.

## **Equitas, point de situation**

Comme le demandait un amendement voté par le Conseil communal<sup>2</sup> lors de l'adoption du rapport-préavis,<sup>3</sup> le rapport de gestion municipal rend compte, année après année, de l'avancement du projet. Un rapport est également présent sur l'intranet pour les employés de la Ville.

Le travail arrive dans la dernière phase. De la discussion que nous avons eue se dégage l'impression que les différents risques sont identifiés et que l'équipe a travaillé avec le sérieux, la compétence et l'ouverture nécessaires.

Selon le calendrier arrêté par la Municipalité, un préavis devrait être soumis au Conseil communal dans le courant du premier semestre 2016.

Précisons que le *Classement des fonctions du personnel communal*, aux pages 41 à 44, est le document actuellement en vigueur, publié périodiquement dans le rapport de gestion, et ne correspond pas aux futures fonctions issues d'Equitas !

## **Réseau RH**

Une centaine de répondant-e-s en ressources humaines (RRH) sont en charge des RH dans les services auxquels elles sont rattachées. Elles travaillent en lien avec le SPeL, qui a conçu le projet « HorizonRH » visant à davantage professionnaliser le réseau. Ainsi en 2014, une partie des RRH ont suivi à leur rythme une formation en ligne *e-learning*, conçue par l'unité juridique du SPeL, afin de renforcer leurs compétences juridiques relatives au Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) et aux procédures disciplinaires et de licenciement.

## **Fonds de secours du personnel**

Fondé sur l'art. 45 du RPAC,<sup>4</sup> ce fonds permet une aide notamment lors de frais médicaux importants qui mettraient en difficulté financière l'employé ou sa famille. Il intervient aussi dans des situations d'endettement excessif ou pour les éviter, par exemple par une sensibilisation de tous les employés.

## **Avancement du traitement des réponses à des initiatives du Conseil communal**

– Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise », délai au 31 mars 2015.

Il sera répondu en octobre 2015.

– Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration », délai au 31 décembre 2014.

Il a été répondu dans le rapport-préavis N° 2015/2 du 8 janvier 2015.<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup> Conclusion N° 1c. : « de demander à la Municipalité d'informer le Conseil communal du déroulement des travaux relatifs au projet Equitas par un compte rendu annexé au rapport de gestion municipal ».

<sup>3</sup> Rapport-préavis N° 2008/38 : Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

<sup>4</sup> Al. 10 : « Le Fonds de secours du personnel communal appelé à prendre en charge des frais médicaux non couverts par une assurance dans les cas dignes d'intérêt doit compter une fortune de Fr. 300'000.– au moins ».

<sup>5</sup> *Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin (...)*.



- Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) », délai au 31 décembre 2014.  
Soumis à la Municipalité en première lecture, qui a choisi de procéder à une consultation.
- Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs », délai au 31 mars 2015.  
Il a été répondu le 16 avril 2015, rapport-préavis N° 2015/29.<sup>6</sup>
- Postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! », délai au 31 mars 2015.  
La réponse sera transmise fin juin à la Municipalité, après la participation du SPeL ce printemps à un colloque sur le sujet.

## **Service de la culture (CULT)**

### **État d'avancement des réponses à diverses initiatives du Conseil communal**

- Le rapport-préavis N° 2015/1, « Politique culturelle de la Ville de Lausanne (...) », a été transmis au Conseil communal en janvier 2015. Rappelons qu'il apporte les réponses à 3 motions<sup>7</sup>, 8 postulats<sup>8</sup>, 2 interpellations<sup>9</sup> et une pétition<sup>10</sup>.
- Si l'on considère, comme le service, que la Municipalité s'était déterminée dans le débat même du 18 juin 2014 sur la résolution faisant suite à l'interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts, « Musée de l'Art Brut : quelle stratégie à court, moyen et long terme », il n'y a pas au printemps 2015 d'objet dont le Conseil communal soit en attente d'une réponse.
- Signalons que le préavis N° 2014/74, « Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'ouvrage », a été accepté par le Conseil communal le 31 mars 2015.

### **Quelques sujets abordés**

#### *Nominations*

Durant l'année 2014, des nominations ont eu lieu à la direction du Théâtre Kléber-Méleau et à la direction artistique de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL).

À la suite de l'annonce en début d'année 2015 de démissions à la direction de l'Arsenic et du Festival de la Cité, il a été choisi de différer l'appel à candidatures pour le Théâtre Boulimie.

#### *Conditions de location de la salle du Métropole et du Théâtre de Beaulieu*

Il est à signaler, même si une interpellation urgente<sup>11</sup> est traitée par le Conseil communal au moment de notre entretien avec le chef de service, qu'il s'agit d'un sujet dépendant de fondations, dans

<sup>6</sup> Réponse au postulat de M. Jean-Luc Laurent « Les cadres lausannois à Lausanne et environs ».

<sup>7</sup> Motions de : Grégoire Junod, « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne » ; Gilles Meystre, « Pour un PALM culturel » et « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ».

<sup>8</sup> Postulats de : Claire Attinger, « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ; Françoise Longchamp, « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé » ; Évelyne Knecht, « Un Capitole pour une capitale » et « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées » ; Rebecca Ruiz, « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans » ; Myriam Tétaz, « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine » ; Philippe Clivaz, « Bas les masques, la culture est en danger ! » ; Pierre-Antoine Hildbrand, « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois ».

<sup>9</sup> Interpellation de : Françoise Longchamp, « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus » ; Yves Adam et consorts, « Quelles perspectives pour les écoles de musique suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? »

<sup>10</sup> Pétition du POP jeunesse popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! »

<sup>11</sup> Interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « Coût de location du Métropole, quid des ensembles régionaux ? »

lesquelles la Ville est représentée par le syndic.

#### *Publication d'Art en ville*

L'édition de ce guide, en collaboration avec le Service d'architecture, sous la forme de cinq plans imprimés ou accessible par internet ([www.art-en-ville.ch](http://www.art-en-ville.ch)), a connu un grand succès.

#### *Dépôts des musées communaux*

Comme le rapport municipal mentionne *l'attente urgente d'un ou de plusieurs dépôt-s climatisé-s et sécurisé-s pour l'entreposage des collections*,<sup>12</sup> les commissaires ont interrogé le chef du service sur le travail entrepris pour répondre à cette urgence. Quelques possibilités d'achat sont à l'étude et pourraient aboutir en fin d'année 2015, volonté confirmée dans l'entretien avec le syndic.

#### *Atelier de numérisation*

Rattaché au Service d'organisation et d'informatique (SOI) depuis 2010, cet atelier poursuit son travail de numérisation des œuvres des musées communaux. Nous avons apprécié ses nouveaux locaux, qui semblent pleinement répondre aux besoins, lors de notre visite au SOI.

#### *Fanfarses*

Dans le secteur des fanfares, les aides de la Ville s'élèvent à 103'000 francs.

Comme cela avait été le cas pour 2010 déjà, le rapport de gestion municipal se limite à la mention : *Aucune information transmise*<sup>13</sup>. Le chef de service nous informe que les rapports annuels sur 2014 n'étaient simplement pas reçus au moment du bouclage du rapport municipal.

Rappelons que l'Association des corps de musique lausannois (ACML) est une association bénévole qui réunit huit sociétés participant à la vie musicale locale et à différents événements (spectacles, cortèges).

### **Fonds gérés par le service**

Le service gère cinq fonds.

Trois fonds sont relatifs à des musées : le Musée historique de Lausanne, le mudac (Musée de design et d'arts appliqués contemporains), pour l'art brut.

Un fonds permet de compenser les risques des tournées du Théâtre de Vidy.

Enfin, des modifications sont en discussion, par le rapport-préavis 2015/1, pour le Fonds des arts plastiques.

### **Contrôle des subventions**

La sous-commission de gestion a abordé avec le chef de service la manière avec laquelle le service faisait le contrôle de l'usage et de l'opportunité des subventions annuelles. Cela a permis de répondre à toutes nos interrogations sur cette activité du service.

Rappelons de plus que le Service de la révision contrôle la gestion des institutions culturelles subventionnées tous les 3 ou 4 ans, lorsque la subvention dépasse 500'000 francs ou représente plus de 50 % du budget. Pour les subventions de moindre importance, il intervient notamment sur demande du service.

---

<sup>12</sup> Rapport de gestion. Année 2014, p. 47.

<sup>13</sup> Ibidem, p. 55.

## **Service du développement de la ville et de la communication (DevCom)**

### **Organisation générale du service**

Il est subdivisé en cinq unités d'activités : communication (contenus), web et multimédia, développement durable, économie et territoire, marketing urbain. Pour chacune de ces unités, un responsable participe à une séance commune hebdomadaire avec le chef de service, et est proche de ses collaborateurs. Il y a également une réunion hebdomadaire entre chaque chef d'unité et le chef de service. Une sixième unité, administrative, apporte des ressources spécifiques aux autres unités.

### **Unité économie et territoire**

Rapport-préavis N° 2014/53 : Interventions municipales en faveur de l'économie locale. Réponse à quatre postulats<sup>14</sup> et une pétition<sup>15</sup>.

Cette unité apporte son appui dans l'accompagnement des grands projets, dans le suivi des manifestations liées à l'activité commerciale, ainsi que son appui aux instances régionales et cantonales de promotion économique. Elle appuie aussi la Municipalité et le Service financier sur certains aspects économiques ou statistiques. C'est elle également qui a charge des questions statistiques.

### **Unité développement durable**

En 2014, poursuite sur trois axes principaux : consolidation des missions de l'unité à travers une réflexion stratégique, réalisation et soutien aux projets de durabilité ; actions de solidarité internationale de la Ville.

Un préavis est annoncé pour l'été 2015.

### **Unité marketing urbain**

Cette unité assure la gestion et l'animation des relations avec le Comité international olympique (CIO) et le mouvement sportif international, les hautes écoles.

Signalons également une participation active au réseau des villes gourmandes, avec l'opération « Lausanne à table », ainsi qu'un développement d'une conception communale de marketing urbain, destiné tant aux Lausannois qu'à l'extérieur.

### **Unité communication**

Cette unité traite les contenus de la communication de la Ville.

Les commissaires se sont interrogés sur la possibilité de communiquer sur le site internet de la Ville les nombreuses rencontres que des services communaux organisent avec des habitants. De la discussion avec le chef de service, il est ressorti la pertinence à envisager que des « brèves » soient consacrées à l'annonce de ces réunions publiques.

### **Unité web et multimédia**

L'unité poursuit le développement du site internet officiel de la Ville, notamment par l'amélioration de son attractivité et de l'accessibilité des informations essentielles, par le travail de référencement continu, par la mise à jour de l'application « Lausanne » pour supports nomades.

---

<sup>14</sup> Postulats de : Fabrice Ghelfi, « Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé » ; Elisabeth Müller, « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne » ; Pierre-Antoine Hildbrand et consorts, « Économie lausannoise : forces et faiblesses, développement et rendement fiscal » ; Julien Sansonnens, « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) ».

<sup>15</sup> Pétition du Conseil des jeunes, « Ready to start up : mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise ».

## Unité administration

L'unité administration apporte son support logistique aux autres unités, notamment sur les plans RH et informatique. Elle détermine aussi les éléments de procédure. En outre, elle prend en charge la problématique des transports publics (aspects institutionnels) et du plan de mobilité de l'administration.

## Fonds pour le développement durable

Le Fonds communal pour le développement durable a été instauré avec le premier préavis *Agenda 21* (rapport-préavis N° 2000/155).<sup>16</sup> Il constitue un instrument majeur de la politique de la Ville en matière de développement durable et une de ses originalités par rapport aux autres collectivités, permettant de passer facilement et rapidement au stade de la mise en œuvre des projets. Il permet d'apporter un surplus qualitatif ou une plus-value à des critères environnementaux.

Il est alimenté par une taxe sur les ventes d'électricité de 0,3 ct/kWh, de 0,1 ct sur les ventes de gaz et du chauffage à distance, de 3 cts/m<sup>3</sup> pour les ventes d'eau, ainsi que 1 % du bénéfice annuel des Services industriels, hors part de l'électricité.

## Initiatives en suspens en 2014

- Il a été répondu avant le délai du 31 décembre 2014 aux initiatives et pétitions suivantes, dans le rapport-préavis N° 2014/82 intitulé « Développement du réseau TL (...) », adopté par le Conseil communal le 19 mai 2015 :
  - motion de M<sup>me</sup> Évelyne Knecht : « Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette » ;
  - postulat de M. Yves-André Cavin et consorts : « Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2 » ;
  - postulat de M. Denis Corboz : « De la boîte au lit, en pyjama ! » ;
  - pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts : « Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette » ;
  - pétition de M<sup>me</sup> Maria Morier-Genoud : « Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochette ».
- Un rapport-préavis sur le développement durable est en préparation pour répondre, d'ici au délai du 30 juin 2015, aux initiatives suivantes :
  - postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Une 'unité de développement durable' pour un développement responsable de Lausanne » ;
  - postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor « demandant un plan directeur de l'alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive ! »

Un travail de vérification a été fait par le service au-delà des initiatives faisant l'objet d'un rapport annuel et d'une liste dans le rapport de gestion, et quelques déterminations face à des résolutions déposées à la suite d'interpellations seront faites prochainement.

---

<sup>16</sup> *Mise en place d'un Agenda 21 (politique de développement durable) en ville de Lausanne. Première partie : généralités, patrimoine, bois et espaces verts, environnement, énergie. Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Geneviève Chiché, de MM. Michel Brun et Jean-Yves Pidoux.*

## Service d'organisation et d'informatique (SOI)

### Personnel

Notre rapport précédent signalait qu'un poste était gelé, à la suite d'un licenciement pour fin de droit au traitement.<sup>17</sup> Une évaluation de la situation devait être faite en 2014 pour voir si la personne qui l'occupait pourrait être réengagée, peut-être à temps partiel. Nous pouvons constater avec satisfaction cette année que cette personne a effectivement été réengagée dès l'automne à 50 % avec un cahier des charges adapté, les 50 % restants étant à la charge de l'Assurance-invalidité.

### Quelques éléments significatifs de l'année 2014

Rappelons tout d'abord que les activités du service sont guidées par le *Schéma directeur des systèmes d'information (2013-2017)* dont la mise en place se poursuit.

Parmi les nombreuses activités du service en 2014, nous relevons les points suivants :

- faire face à *l'augmentation importante des moyens informatisés* mis à disposition de l'administration communale, par l'implémentation de la « norme ITIL<sup>18</sup> » qui consiste en une standardisation ;
- *optimiser le soutien informatique* : une proposition de réorganisation a été faite par le service, qui consisterait notamment à rattacher au SOI les correspondants micro-informatiques (CMI) actuellement dans les services ;
- *remplacement des centres de calcul (data center)* de Pierre-de-Plan et de Chauderon, sous la forme de deux conteneurs préfabriqués, placés dans des propriétés communales adaptées ; cette intervention urgente répond aux conclusions d'un audit de sécurité réalisé en 2013 et présente différents avantages (notamment investissement moindre et gains énergétiques prévisibles de 40 %) ;
- *réponse aux besoins d'un service*, par la mise en place de schéma directeur métier et/ou par l'optimisation de processus, par exemple le projet HORAS vise à faciliter l'annonce et la gestion des prolongations d'horaire d'ouverture d'établissements publics ; ce sont ainsi près de 200 appels hebdomadaires en moins sur la centrale de la police, avec des pics à 250 en décembre 2014 ;
- *sécurité informatique* : face à l'accroissement des attaques informatiques et de leur dangerosité (en 2014, le SOI a bloqué environ 420'000 *spams* par jour (+5 % à 10 % de croissance annuelle) et a fait face à plus de 650 attaques web par jour (10 % à 15 % de croissance) dont une attaque importante par virus en décembre 2014), une sensibilisation de tous les utilisateurs à la sécurité informatique a été entreprise ces dernières années. Bien qu'il s'agisse d'une formation obligatoire, librement gérée, organisée en une dizaine de modules informatisés à la demande pour une durée totale d'environ deux heures, le SOI relève qu'un tiers des employés ne se seraient pas encore acquittés de cette obligation malgré des rappels.

- **2<sup>e</sup> observation : De nombreux employés concernés par l'informatique n'ont pas achevé leur formation proposée par le Service d'organisation et d'informatique en matière de sécurité informatique. La Municipalité est invitée à renseigner la Commission de gestion sur le taux de participation actualisé, cas échéant les nouveaux délais et moyens mis en œuvre pour s'assurer que la sécurité informatique communale n'est pas affaiblie par la non-participation de certains employés.**

---

<sup>17</sup> Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2013, p. 14.

<sup>18</sup> Information Technology Infrastructure Library.

## **Initiative en suspens en 2014**

Délai au 30 novembre 2014 : postulat de la Commission permanente des finances intitulé « Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? ». Réponse par le rapport-préavis N° 2015/26<sup>19</sup> daté du 9 avril 2015.

## **Service juridique (SJur)**

### **Conseil juridique**

Il convient de rappeler que le service intervient notamment pour conseiller la Municipalité et les services du point de vue juridique. Il instruit également les recours internes adressés à la Municipalité, et représente la Commune dans les procédures auprès d'autres instances, notamment devant la Commission de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales qui a été saisie de nombreux recours cette année (56), dont 19 relatifs aux nouveaux frais administratifs accompagnant l'amende pour déchets non conformes.

La rédaction d'une nouvelle réponse est en préparation pour le postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' », déposé en 2010 ; rappelons qu'un premier rapport-préavis<sup>20</sup> avait été retiré par la Municipalité le 20 septembre 2013 et qu'un nouveau délai a été prolongé au 30 juin 2015.

### **Commission de police**

Elle a procédé au traitement d'un peu plus de 100'000 dénonciations sur les domaines public et privé. Il s'agit d'une augmentation de près de 30 % par rapport à l'année 2013, rendue possible à effectif de personnel constant par l'apport de l'informatique, qui permet un suivi plus efficient, de la dénonciation au paiement de l'amende.

## **Service du protocole et des relations extérieures (PREX)**

Ce service a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2014, en reprenant des activités jusqu'alors assurées au Secrétariat municipal.

### **Protocole et relations extérieures**

L'organisation de quelques cérémonies et manifestations a été discutée, pour mieux comprendre la part que le service y prenait. Mentionnons à titre d'exemple la cérémonie du 1<sup>er</sup> Août à Ouchy, ainsi que les festivités en l'honneur du roi de Thaïlande, les 5 et 6 décembre 2014, en appui à l'ambassade de Thaïlande, avec un colloque sur le développement durable à l'Hôtel de Ville et une cérémonie populaire sur la place de la Riponne.

Relevons qu'au mois d'avril de notre visite, avec la fin de négociations internationales au Beau-Rivage, puis deux semaines plus tard la visite du président français à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et à Ouchy, les tâches liées au protocole prenaient une actualité particulière.

### **Bâtiment de l'Hôtel de Ville**

En 2014, des travaux ont été étudiés et réalisés pour permettre un accès meilleur à des personnes à mobilité réduite à la salle du Conseil communal.

---

<sup>19</sup> « Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? » Réponse au postulat de la Commission des finances.

<sup>20</sup> Rapport-préavis N° 2013/4 : Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ».

## **Huissiers et courrier**

À notre interrogation sur les habits du nouvel huissier entré en fonction à l'été 2014 et œuvrant durant les séances du Conseil communal, nous avons appris qu'ils sont en préparation à l'arsenal de Morges, et que son chapeau d'apparat est commandé auprès d'un spécialiste suisse alémanique.

Les tâches et les difficultés liées à l'activité des huissiers en charge du courrier nous ont été présentées. Leur effectif actuel peut rendre la mission difficile lors d'absence ou d'abondance inhabituelle de courrier.

## **Gestion des relations commerciales avec La Poste**

D'une discussion liée au courrier, nous pouvons retenir : la complexité des démarches administratives avec La Poste, un rabais lié au chiffre d'affaires et à l'activité des huissiers, une dépense globale d'environ 2,2 millions, une augmentation de la part de courrier A (actuellement d'environ 15 % à 20 %), et d'un achat de timbres pour près de 80'000 francs, permettant des envois sans passage par les huissiers, pour des bureaux décentralisés ou des envois en fin de journée.

## **Relations commerciales avec la Centrale d'achats de l'État de Vaud (CADEV) pour les travaux de reprographie**

Les relations sont jugées bonnes.

## **Casino de Montbenon**

Rouverte en décembre 2014, la nouvelle brasserie semble rencontrer un bon succès.

La reprise de la gestion du Salon bleu par le service est jugée très positive, avec une demande croissante correspondant à un réel besoin, notamment du monde associatif et culturel lausannois.

## **Entretien final avec le syndic**

À l'issue des visites dans les services, la sous-commission a rencontré M. le syndic. Ce fut l'occasion d'une part de lui transmettre une impression générale sur la marche des services de sa direction, d'autre part de l'interroger sur quelques points pour lesquels il est particulièrement impliqué.

Parmi les sujets abordés, mentionnons :

*La Télé* (Vaud-Fribourg TV S.A.) : rappelons que ce dossier, suivi directement par le syndic, membre du conseil d'administration, n'est rattaché à aucun service. Nous avons reçu les éléments d'information demandés par un amendement du Conseil communal<sup>21</sup> au préavis sur la participation de la Ville à sa recapitalisation<sup>22</sup>.

*Absence d'éléments dans le rapport de gestion* : comme c'est le cas pour La Télé, il n'est pas fait mention dans le rapport de gestion municipal des activités directes du syndic, par sa participation à des conseils de fondation par exemple. C'est le cas en ce printemps 2015 à propos des conséquences de décisions de la Fondation Métropole, qui ont provoqué une interpellation urgente<sup>23</sup>.

*Difficultés liées à la gestion du personnel* : quelques éclaircissements sont apportés.

*Observations de la COGES* : le sujet des observations envisagées, relatives à la Direction AGC, est présenté.

Enfin, nous avons abordé un sujet concernant les membres de la Municipalité. Si un contrôle par le Service de la révision est encore en cours concernant les rétrocessions des jetons de présence des

---

<sup>21</sup> Conclusion N° 1 : « de demander aux représentants de la Ville dans le Conseil d'administration de La Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé ».

<sup>22</sup> Préavis N° 2014/32 : Recapitalisation de La Télé.

<sup>23</sup> Interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « Coût de location du Métropole, quid des ensembles régionaux ? »

membres de la Municipalité siégeant dans des conseils ou comités, nous pouvons dire que son contrôle relatif aux rétrocessions liées à l'activité de conseiller national d'un membre de la Municipalité a montré un plein respect des dispositions réglementaires.



# **Sports, intégration et protection de la population (SIPP)**

## **Préambule**

Le 17 mars, les commissaires ont participé à la séance des chefs de service. Après avoir rappelé la procédure instaurée pour l'exercice 2013, ils ont dévoilé celle applicable à l'édition 2014 caractérisée par un vade-mecum traitant plus spécifiquement de l'examen des fonds de réserves et de péréquations. Parallèlement, l'accent a été mis sur les préavis traités « en urgence », tout comme sur la situation du personnel.

## **Service administratif et de l'intégration (SAI)**

### **Fait marquant**

Il tient à l'arrivée, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014, du nouveau chef de service en la personne de M. Didier Énard à qui tous les meilleurs vœux sont dévolus dans ses nouvelles fonctions. Nous souhaitons également témoigner toute notre reconnaissance à M. Jean-Claude Martin qui, pendant de nombreuses années, a été d'un soutien considérable aux commissaires en charge de la direction. Bonne retraite.

### **Examen des fonds**

Un nouveau fonds, Fonds lausannois d'intégration (FLI), a été créé en septembre 2014. Il a pour but, selon ses règles de gestion, de mettre à disposition des citoyennes et citoyens lausannois des moyens financiers pour concrétiser des projets de proximité. Ces derniers doivent valoriser la diversité culturelle, favoriser la cohabitation dans les quartiers et promouvoir l'égalité des chances. La mise en place de ce fonds comble ainsi une lacune importante en matière de politique d'intégration et traduit un souci de cohérence. Il est alimenté, à hauteur de 100'000 francs, par un versement annuel de 40'000 francs de la Commune, sous réserve d'approbation budgétaire, et par une subvention cantonale et fédérale de 60'000 francs. Il peut être aussi alimenté de dons.

### *Bilan 2014*

À la fin novembre 2014, la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI), sur préavis du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), a sélectionné, parmi un total de 18 projets représentant 155'000 francs et sur la base d'un formulaire de présentation pointu et exigeant, 13 projets dans le cadre d'un premier appel d'offres. Le montant des soutiens accordés s'élève à 74'000 francs et figure dans les comptes de la Ville sous rubrique 200.23.30.9. Les subsides octroyés vont de 3600 francs à 10'000 francs.

Il est à noter qu'une évaluation externe est prévue, selon les règles de gestion du FLI, en principe tous les quatre ans. Les coûts de cette évaluation sont couverts par le fonds.

Nouvellement créé, ce fonds, octroyant en fait des subventions, ne se substitue à aucune autre action parallèle de la Commune quand bien même certaines terminologies pourraient laisser penser différemment.

Sur le plan médiatique, il convient de relever que, dès le lancement du FLI en septembre 2014, cette nouvelle initiative a bénéficié de l'intérêt des médias. Deux articles du *24 heures* ont informé largement sur les objectifs du FLI et sur les projets soutenus dans le cadre du premier appel d'offres (voir respectivement les articles du 6.10.2014 et du 19.12.2014).

Le second fonds géré par le service est le Fonds interculturel de la Commune de Lausanne (FIL). Il trouve ses origines dans l'ex-Fonds culturel pour les communautés étrangères de 2001.

Le Fonds interculturel de la Commune de Lausanne, créé en 2009, vise à favoriser l'intégration sociale par une interaction dynamique entre la population suisse et étrangère dans les quartiers lausannois en mettant en relief l'expression et la diversité culturelles. Le FIL soutient ainsi, tous les deux ans, dans le cadre de la Caravane des quartiers, des projets de proximité mis sur pied par des associations de personnes migrantes, des collectifs de quartiers ou des organismes à but non lucratif actifs dans la promotion de l'intégration et la prévention du racisme.

À sa création, le fonds était alimenté par le solde existant au 15.08.2009 du Fonds culturel pour les communautés étrangères, à savoir 61'243 francs. Il est alimenté chaque année par un versement de 30'000 francs de la Commune de Lausanne et par des dons. Les projets soutenus depuis 2009 ont engendré tous les deux ans les prélèvements suivants :

2009		2011		2013	
Demandés	Alloués	Demandés	Alloués	Demandés	Alloués
118'639.–	58'640.–	113'896.–	53'000.–	126'634.–	64'900.–

Fin 2014, il présentait un reliquat de 35'903 francs inscrits dans les comptes communaux, rubrique 200.23.30.8.

La subvention attribuée par le fonds interculturel couvre au minimum 10 % et au maximum 75 %, mais en moyenne de 30 % à 50 %, du budget total des projets de proximité présentés. Les requérants s'engagent à contribuer au minimum à 25 % du budget total, sous forme d'apport personnel (capitaux, travail ou mise à disposition d'infrastructure, etc.). Ils sont aussi encouragés à obtenir des contributions de tiers.

À l'instar du FLI, c'est la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI) qui évalue les dossiers présentés et décide de l'octroi des subventions selon les critères découlant du formulaire de présentation. Après décision de la CTI, les subventions sont versées en deux temps et le BLI contrôle si le projet a été correctement mené et si le rapport final présenté remplit les exigences de qualité.

#### *Ce qui distingue les deux fonds*

Le Fonds lausannois d'intégration a été créé afin de remédier à une lacune importante en matière d'intégration, à savoir apporter un soutien financier et favoriser les initiatives citoyennes en matière d'intégration. Contrairement au fonds interculturel, dont les projets soutenus doivent impérativement accompagner la Caravane des quartiers, le Fonds lausannois d'intégration est beaucoup plus large et vise à soutenir tout type de projet répondant aux critères qualitatifs fixés. Il va de soi que certains objectifs thématiques se rejoignent puisqu'ils sont circonscrits dans le champ d'action de l'intégration, mais les contextes et objectifs du FLI sont donc bien plus larges que ceux du fonds interculturel.

Si une terminologie ressemblante peut apparaître, elle n'est pas synonyme d'un double usage entre les fonds et/ou avec un autre fonds ou une autre prestation de la Ville.

#### **Taxis**

La médiatisation de la présence de véhicules liés à la société Uber, notamment à Genève pour ce qui est des taxis professionnels (« UberX »), a mis en lumière la manière d'agir discutable de certains taxis lausannois (style, courtoisie), d'où la préoccupation des commissaires de savoir s'il existait une charte incluant un code de conduite. Un tel document existe et de surcroît l'article 27 du Règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT) stipule que les véhicules *doivent être en parfait état de marche, d'entretien et de propreté (...)*. Cet article est complété par l'article 45 de ce même RIT qui précise, notamment, que *le conducteur (...) se montre, en toutes circonstances, poli et prévenant avec le client*. Dès lors, et sur la base de ces deux articles, toute personne qui considérerait que soit le véhicule soit le chauffeur ne répond pas à ces dispositions, peut s'adresser à la brigade des taxis ou se rendre à un poste de police. Cette plainte, si elle est fondée, sera ensuite transmise à la Commission

administrative des taxis qui prendra les mesures nécessaires. À noter que les plaintes, par exemple pour « refus de courses », sont le plus souvent traitées par Taxi Services (centrale unique des taxis « A » gris).

Mais le phénomène « Uber » a pris une nouvelle tournure avec la formule « UberPop » qui met en relation des passagers et des conducteurs amateurs. Ce service est pour l'heure en disponibilité limitée à Lausanne, faute d'automobilistes en nombre suffisant, adeptes de « l'auto-stop tarifé » pour amortir leur véhicule. Les chauffeurs de taxi peuvent aussi s'improviser « UberPop », mais à des fins non professionnelles. Alors que nombre d'amateurs pourraient être tentés de faire de la conduite une activité lucrative, même à temps partiel, se posent plusieurs problèmes liés à la légalité de cette activité en regard de la fiscalité, des assurances sociales et de la concurrence déloyale. Ces questions sont actuellement à l'étude.

### **Contrats de quartier**

Après deux ans – pour ce qui a trait au contrat de quartier de Montelly – se pose la question des prestations de la Ville dans l'entretien, en particulier des plantages. Celui de Florency, mis en place dans le cadre du contrat de Montelly, est ainsi le 9<sup>e</sup> plantage communal géré par le Service des parcs et domaines (SPADOM) qui en finance l'entretien annuel. L'installation du plantage a nécessité des travaux importants (arrivée d'eau et aménagement) et les frais ont été partagés entre les deux coopératives d'habitation propriétaires, le SPADOM et le contrat de quartier de Montelly. Il convient en outre de mentionner la participation financière de l'ARE (Office fédéral du développement territorial) à titre d'aide à un projet novateur pour un montant de 15'000 francs.

### **Initiatives déposées**

Le postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration » fera l'objet d'un rapport-préavis dans le courant du premier semestre 2015.

## **Service des sports (Sports)**

### **Faits marquants**

Parmi tous les événements d'importance et les manifestations sportives objets d'une large couverture médiatique, il convient d'en rappeler certains d'entre eux en particulier, à savoir :

- La candidature lausannoise aux Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse en 2020 après l'aval du Conseil communal.
- La finale de la coupe du monde de tir à l'arc Archery World Cup les 6 et 7 septembre 2014 à Ouchy.
- L'accueil de l'équipe suisse de Coupe Davis le 24 novembre également à Ouchy.

### **Examen des fonds**

Le service ne gère en fait qu'un seul fonds, le Fonds commun de promotion des piscines régionales, objet d'une convention passée entre les Communes de Lausanne, Pully, Prilly et Renens remontant à 1999, mais renouvelée en 2006. Il instaure un abonnement régional valable pour les piscines de plein air.

Ce fonds quadripartite, géré par la Ville de Lausanne et figurant dans ses comptes (rubrique 2101.2330.6), prévaut pour la campagne d'affichage tendant à sensibiliser la population aux possibilités qu'offrent les villes en matière de piscines en plein air, à l'harmonisation des tarifs des abonnements « été » et « été-hiver » entre tous les établissements de bains et à la coordination des dates d'ouverture et de fermeture des piscines. Il est alimenté par des versements de chaque entité à raison de 2500 francs par année (3000 francs en 2012/2013 en fonction des besoins). Les mouvements financiers attestent de son utilité et de sa pertinence. Sa suppression nécessiterait en effet une action publicitaire coordonnée impliquant chaque année de nouvelles concertations.

Si le fonds a régulièrement été mis à contribution jusqu'en 2013, l'exercice passé sous revue ne fait pas état d'une campagne en 2014 en raison de la fermeture de la piscine de Prilly pour d'importants travaux et de l'ouverture retardée de celle de Renens pour les mêmes raisons.

### **Subventions**

Elles sont exclusivement destinées aux clubs formant des juniors. Les demandes des 70 clubs bénéficiaires, sur les 230 tous sports confondus que compte la Ville, ont absorbé l'entier du budget de 1,2 million de francs. Après une première année de mise en application, la nouvelle réglementation liée au mode d'annonce du nombre de juniors a bien été assimilée par les clubs.

### **Suivi des préavis votés en urgence**

- Préavis N° 2013/31 : Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre.

Voté par le Conseil communal (CC) le 21 janvier 2014.

MOTIF DE L'URGENCE : Le crédit-cadre arrivant à échéance le 31 décembre 2013, certains travaux revêtaient un caractère urgent.

ÉTAT AU 19 MARS 2015 : Le calendrier 2014 est respecté. Le terrain synthétique de la Blécherette et le parquet de la salle omnisports de la Vallée de la Jeunesse ont été remis en état.

- Préavis N° 2013/41 : Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Remplacement des gradins mobiles.

Voté par le CC le 4 février 2014.

MOTIF DE L'URGENCE : Le dispositif actuel devenait de plus en plus difficile à mettre en place.

ÉTAT AU 19 MARS 2015 : Entreprise dans les règles, la procédure d'appel d'offres a dû être relancée en raison du désistement de nombreuses entreprises et de l'inadéquation des offres reçues par rapport aux besoins et aux conditions d'exploitation de la Vallée de la Jeunesse.

Un nouveau dossier d'appel d'offres a été établi et présenté. Il est à relever qu'à l'ouverture des soumissions, seules deux entreprises ont été en compétition.

- Rapport-préavis N° 2014/2 : Lausanne 2020. Présentation et soutien d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020. Réponse au postulat de M. Jacques Pernet.

Voté par le CC le 18 mars 2014.

MOTIF DE L'URGENCE : L'adoption de ce rapport-préavis est une pièce essentielle qui doit être sous toit avant le dépôt du dossier de candidature en juin 2014.

ÉTAT AU 19 MARS 2015 : La candidature lausannoise poursuit son chemin. Le montant d'un million de francs alloué pour son financement devrait être entièrement utilisé cette année. Rappelons que la cité organisatrice de ces jeux sera désignée le 31 juillet 2015.

- Préavis N° 2014/6 : Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel.

Voté par le CC le 20 mai 2014.

- MOTIF DE L'URGENCE : Une première étape des travaux devait être réalisée pendant la belle saison.
- ÉTAT AU 19 MARS 2015 : Les travaux ont pu débuter au moment souhaité. Le calendrier étant respecté, ils devraient s'achever dans le courant de cette année.
- Préavis N° 2014/7 : Métamorphose. Centre sportif des Plaines-du-Loup. Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise. Stade olympique de la Pontaise. Aménagement d'installations pour la pratique de l'inline skater hockey.  
Voté par le CC le 20 mai 2014.
- MOTIF DE L'URGENCE : L'ouverture de la patinoire de la Pontaise pour la saison 2014-2015 conditionnait la réalisation des travaux y relatifs dans l'intervalle.
- ÉTAT AU 19 MARS 2015 : Affaire terminée. L'ensemble des travaux ont été exécutés dans les temps.
- Préavis N° 2014/5 : Centre lausannois d'aviron. Travaux d'amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments et rénovation partielle intérieure.  
Voté par le CC le 17 juin 2014.
- MOTIF DE L'URGENCE : Les travaux devaient débuter à l'automne (2014).
- ÉTAT AU 19 MARS 2015 : Les travaux ont pu débuter, au moment souhaité, par le bassin à ramer en septembre 2014, puis les bâtiments du club d'octobre 2014 à fin juin 2015. Le calendrier est respecté.
- Préavis N° 2014/14 : Métamorphose. Stade de la Tuilière. Demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres.  
Voté par le CC le 7 octobre 2014.
- MOTIF DE L'URGENCE : Le lauréat du concours a été désigné début octobre (2014).
- ÉTAT AU 19 MARS 2015 : La désignation du lauréat du concours d'architecture a effectivement eu lieu en octobre 2014. Depuis, les opérations suivent le calendrier présenté dans le préavis.
- Préavis N° 2014/41 : Métamorphose. Stade Pierre-de-Coubertin. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage.  
Voté par le CC le 11 novembre 2014.  
Ce préavis s'inscrit dans le projet Métamorphose que le service ne gère fondamentalement pas.

### *Remarques*

À n'en pas douter, les urgences demandées s'avèrent pertinentes. Les décisions et mesures idoines ont été prises et effectuées dans des délais très courts. **Les commissaires tiennent à le souligner.**

### **Initiatives déposées**

- Postulat de M. Yves Ferrari : « Des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... un pas de plus vers la société à 2000 W ».
- Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 ».
- Il est prévu de traiter ces deux postulats ensemble dans un rapport-préavis à suivre, mais pas avant que ne soit connue la décision concernant l'attribution des JOJ 2020 qui interviendra le 31 juillet 2015.

- Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon : « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste Vita) ».  
Ce postulat, si intéressant qu'il soit, devrait s'intégrer dans le projet Métamorphose en connexion avec un autre projet, Métasanté, développé par le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).
- Interpellation de M. Denis Corboz : « Pérennisation du 'tapis magique' de Mauvernay ».  
L'installation a rencontré un grand succès, tant par la fréquentation que par les répercussions positives pour les stations de Leysin–Les Mosses–La Lécherette.
- Postulat de M. Philippe Ducommun : « Fitness urbain ».  
Il fera l'objet d'une réponse dans le courant du premier semestre 2015.
- Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin.  
La mise en œuvre est en stand-by en raison des implications du projet Nouveau Malley, entre autres, qui en l'état accueille le stand de tir au petit calibre, installation susceptible d'être regroupée à Vernand.

### **Suivi des observations 2013**

Même si l'observation relative au 20 km de Lausanne<sup>24</sup> a été acceptée, il convient de rappeler qu'à l'occasion de la 35<sup>e</sup> édition de 2016, la manifestation se fera sur deux jours, à savoir le samedi pour les familles et le dimanche en ville. La pérennisation dépendra du bilan qui sera tiré de cette conception.

#### *Plan directeur du sport – Planisport<sup>25</sup>*

L'accent sera mis sur les installations avant tout. Dans cette optique, il sera fait appel à des ressources extérieures. L'objectif vise toujours la fin de la présente législature non sans imaginer un léger dépassement temporel.

## **Service de la police du commerce (Polcom)**

### **Faits marquants**

La mise en œuvre des décisions issues du rapport-préavis N° 2012/58, « Politique municipale en matière d'animation et de sécurité nocturnes ainsi que la préservation de l'espace public. Réponses aux : postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé : 'La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombreux public ?' ; postulat de M. Alain Hubler intitulé : 'Et si on rétablissait la clause du besoin ?' ; motion de MM. Claude-Alain Voiblet et Alain Hubler intitulée : 'La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité' ; postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé : 'Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes' ; postulat de M. Philippe Jacquat et consorts intitulé : 'Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau' ; postulat de M. Mathieu Blanc et consorts intitulé : 'Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réapproprier le domaine public' ; postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz intitulé : 'Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne », a généré un très important travail rédactionnel en relation avec les procédures engagées visant :

<sup>24</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2013*, p. 22 : « 1<sup>re</sup> observation : La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin qu'un autre calendrier concernant les 20 kilomètres de Lausanne soit mis en application ».

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 23 : « 2<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à présenter un calendrier, échéant avant la fin de la législature, de l'actualisation du Plan directeur du sport et de la planification des installations sportives ».

- a) Les conditions d'exploitation des établissements de nuit, l'heure de police, les heures de prolongation et celles liées aux conditions présidant à l'octroi d'une prolongation d'horaire.
- b) La modification du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, à 20 heures les vendredis et samedis pour tous les magasins vendant de l'alcool.
- c) La protection des quartiers contre les inconvénients générés par les établissements publics dans les secteurs où l'habitat est prépondérant.

L'application informatique permettant aux établissements de requérir des demandes de prolongations d'horaire donne entière satisfaction tant aux utilisateurs qu'au sein du service.

L'implication des différents bureaux lors des retransmissions du Mondial de football 2014 est à relever.

L'amélioration de la qualité de vie sur la place de la Riponne et l'accueil de *food trucks*, tous deux bien ressentis tant par la population que les marchands, méritent également d'être mentionnés.

### Suivi des préavis votés en urgence

- Préavis N° 2013/51 : Modification du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM). Ventes en soirée quatre fois par an, sur invitation.

Approuvé par le Conseil communal le 1<sup>er</sup> avril 2014, le règlement a été accepté par le Département des institutions et de la sécurité et publié dans la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* le 2 juin 2014. Aucune requête n'ayant eu lieu dans le délai légal échéant le 23 juin 2014, le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Les effets n'ont pas été ressentis dès l'entrée en vigueur – été – mais seize magasins, tout domaine confondu, ont demandé des autorisations de dérogation dès septembre 2014. Les contrôles de l'Inspection du travail n'ont débouché sur aucune irrégularité, tout comme ceux effectués par le syndicat Unia.

- Préavis N° 2014/51 : Rénovation et transformation des pavillons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy. Demande de crédit d'ouvrage.

Ce préavis a été approuvé par le Conseil communal le 20 janvier 2015 après que la commission eut siégé une nouvelle fois le 5 janvier 2015. Les mesures adoptées sont le fait du Service d'architecture qui a immédiatement lancé les soumissions. La Police du commerce a en revanche informé les loueurs et le marchand de glaces du report des travaux d'octobre 2015 au printemps 2016.

Les commissaires se plaisent à relever que les urgences demandées étaient opportunes et que les actions qui y étaient liées ont été conduites rapidement.

### Initiatives déposées

L'interpellation de M. Jean-Luc Laurent, « Quel avenir pour le cimetière du Bois-de-Vaux ? », s'est concrétisée par une décision municipale accordant un espace confessionnel dévolu aux défunts de confession musulmane.

L'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts, « Riponne : rendre la place aux habitants, c'est bien. Associer les commerçants, c'est mieux ! », s'est matérialisée par la transmission des appels d'offres publiés par la direction SIPP à GastroVaud qui les ventile à l'ensemble de ses membres.

Les postulats de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller<sup>26</sup>, MM. Henri Klunge<sup>27</sup>, Benoît Gaillard<sup>28</sup> et Laurent Guidetti<sup>29</sup>, touchant l'espace public, feront l'objet d'un rapport-préavis global courant 2015.

<sup>26</sup> « Faire son marché en sortant du travail. »

<sup>27</sup> « Occupons l'espace public, faisons des terrasses. »

<sup>28</sup> « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »

<sup>29</sup> « Pour une reconquête de l'espace public, des 'festivals de rue' lausannois ! »

## Divers

Les quatorze faillites d'établissements et les fermetures temporaires de neuf d'entre eux ne sont pas imputables au nouvel horaire, mais plutôt à des problèmes de gestion interne ou d'infractions à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

La diminution des entrées dans les salles de cinéma (-21'000 en chiffre rond et ce malgré l'ouverture d'une nouvelle salle) est la conséquence du manque de grosses productions à succès.

Le nombre d'étudiants et l'activité des hôtels sont à l'origine de l'augmentation pour près de 150'000 francs des taxes de séjour.

## Service du contrôle des habitants (CH)

### Faits marquants

2014 est caractérisée par la poursuite de la croissance démographique comme on le verra ci-après.

À l'instar de quinze autres communes vaudoises, le service a fait l'objet d'un audit par la Cour des comptes de l'État de Vaud avec, entre autres objectifs, l'évaluation du degré d'efficacité des contrôles des habitants ainsi que la mise en perspective, cas échéant, d'améliorations potentielles des différents processus existants. Le résultat de cet audit ne sera connu que dans le courant 2015.

### Évolution démographique

Tout en relevant une pointe de 140'627 habitants le 28 novembre 2014, l'évolution peut être considérée comme stable avec +838 arrivées (+1093 en 2013). La population résidente au 31 décembre 2014 est de 140'228 habitants.

### Relations avec les administrés

La stabilité évoquée de la population contraste avec l'augmentation des entretiens avec les administrés, à hauteur de 121'794, soit une augmentation constante. Ce phénomène est majoritairement dû aux résidents étrangers qui représentent les 42,91 % de la population en résidence principale ou 58'327 personnes et qui, en raison de leur statut, sollicitent plus fréquemment le CH. La rentrée universitaire de septembre constitue le pic de l'année. Dans ce contexte, les « craintes » liées à Erasmus n'ont pas été ressenties. L'initiative sur l'immigration de masse n'a pas sonné le glas des échanges d'étudiants à l'Université de Lausanne. Les Lausannois n'ont jamais été aussi nombreux à quitter momentanément le pays, alors que le nombre d'étrangers en séjour dans la commune n'a baissé que d'environ 10 %.

### Temps d'attente

L'observation N° 11 contenue dans le rapport de la COGES 2012<sup>30</sup> au sujet du temps d'attente a porté ses fruits. S'il fallait compter en moyenne 6,56 min en 2012 pour 106'000 entretiens, ce temps est passé à 7,19 min en 2014, mais pour **121'794** entretiens.

### Image du service

Le fait que le CH s'inscrive comme service à valeur administrative est un peu réducteur en regard de la mission qui lui est dévolue. La « gestion » de la situation des gens repose avant tout sur les relations humaines. L'approche est délicate, car elle implique parfois l'obligation de pénétrer dans la sphère privée. Les entretiens obligent à une grande écoute rendue, dans certains cas, difficile en raison des problèmes de communication (langue).

---

<sup>30</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012*, p. 25 : « 11<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à étudier les moyens de diminuer les temps d'attente aux guichets du Service du contrôle des habitants ».



Telle est la devise dominante au sein du Contrôle des habitants.

## **Service de protection et de sauvetage (SPSL)**

### **Faits marquants**

Ils sont liés à l'arrivée d'un nouveau chef de service en la personne de M. Sylvain Scherz et à celle de M<sup>me</sup> Chantal Montandon, cheffe d'office des Pompes funèbres officielles (PFO). La première année complète dans leurs fonctions respectives est traitée sous le titre « Management 2014 » ci-après.

### **Examen des fonds**

Le service ne gère directement aucun fonds. En effet, la loi fédérale prévoit que les Cantons gèrent la perception et l'utilisation des contributions de remplacement et en assurent l'administration. Dans le canton de Vaud, la perception de ces contributions revient aux Communes. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un fonds spécial avec comme conséquence qu'il n'affecte pas les comptes de la Ville.

### **Suivi des préavis votés en urgence**

Rapport-préavis N° 2014/8 : Nouveau règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS) et nouveau règlement sur la Police du feu (RPoF). Réponse au dernier volet de la motion de M. Yves-André Cavin et consorts.<sup>31</sup>

Motifs de l'urgence : suite à la mise en application des lignes directrices de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), il convenait de prévoir une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les règlements RSDIS et RPoF ont fait le tour des services de l'État et ont obtenu l'approbation du Conseil d'État. Ils sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ils vont dans le sens d'une application de la LSDIS de 2010, qui prévoyait une période transitoire pour sa transposition au niveau communal. La LSDIS définit un standard cantonal minimal en matière de défense incendie et définit le rôle et les compétences de l'ECA dans ce domaine. Les changements apportés par cette loi cantonale sont désormais intégrés au niveau communal dans le RSDIS, et subsidiairement dans le RPoF.

### **Management 2014**

La direction du service s'est attachée au renforcement des synergies en réduisant les cloisonnements et en revalorisant les chefs des métiers qui ont été intégrés à la direction du service avec comme but de placer les métiers au centre du service. Ces adaptations visent également à mettre les missions du service en évidence. Ces missions sont les suivantes :

- le sauvetage et la protection des personnes, des animaux et des biens ;
- la gestion et la coordination des différentes entités qui constituent le SPSL ;
- le développement de l'interactivité opérationnelle en cas d'événements particuliers et/ou d'accidents majeurs.

Par ailleurs, un travail de refonte des conventions avec l'ECA a été initié, avec comme but d'affiner l'équilibre avec le Canton des prestations fournies. La valorisation des prestations est également à l'origine du projet de tarification de la police du feu, ce qu'autorise le nouveau Règlement de la police du feu.

Fait d'une symbolique disparate, le SPSL s'est donné une nouvelle identité visuelle (logo). Cette identité visuelle unique se retrouvera dans l'ensemble du service, à l'exception des PFO en raison de

---

<sup>31</sup> Voté par le Conseil communal le 28 octobre 2014.

sa vocation commerciale spécifique. Les PFO conservent l'identité visuelle établie par la charte graphique de la Ville.



### **Pompes funèbres officielles (PFO)**

C'est un travail de fond visant l'harmonisation au sein de l'office qui a prévalu en 2014. Il y va de la révision en matière d'exigences touchant les protocoles et procédures et l'amélioration de l'approche du client par l'émission de directives communes.

Parallèlement à ces actions à l'interne, les relations de nature à développer le réseau des PFO ont été poursuivies avec le Service de la santé publique, la Société d'études de thanatologie de Suisse romande et d'autres institutions de soins. Les responsables ont également participé à divers séminaires.

La visibilité de l'office, objet de l'observation 2012 demandant l'aménagement d'une vitrine en ville<sup>32</sup> a été abandonnée. Un questionnaire remis aux clients en 2014 a révélé que 95 % d'entre eux ont exprimé leur satisfaction d'ensemble, notamment vis-à-vis de l'emplacement de l'office qui offre des avantages liés à la proximité du Centre funéraire, des places de stationnement ainsi qu'une fluidité du trafic que l'on ne trouve pas au centre-ville. Ainsi, un projet permettant l'augmentation de la visibilité par l'installation de bandeaux publicitaires dans des bâtiments administratifs a été choisi et mis au budget 2016. D'autres démarches sont à l'étude, comme une réflexion sur l'inscription des PFO sur les plans de la Ville.

Les commissaires prennent acte de l'initiative prise par l'office et saluent le travail de sa direction.

### **Image SPSL**

Efficacité, professionnalisme et respect : le tout avec pour fil rouge **servir le public**.

## **Service des assurances sociales (SAS)**

### **Préambule**

À vocation purement administrative, le SAS n'est concerné ni par la gestion de fonds ni par des préavis votés en urgence.

### **Faits marquants**

Il y va de l'**optimisation** du fonctionnement du service. En effet, lors de l'exercice 2012, la COGES avait relevé un excédent de charges important puisque s'élevant à 4,2 millions de francs.<sup>33</sup> Afin de rééquilibrer ces charges, la Municipalité et le SAS ont engagé des négociations avec le Canton et la Caisse cantonale de compensation assurance-vieillesse et survivants (CCAVS) afin d'optimiser le fonctionnement de l'agence d'assurances sociales.

Pour mémoire, l'agence, en plus de ses obligations purement communales, exécute les tâches d'une caisse de compensation AVS, déléguées par la caisse cantonale pour le territoire lausannois. En sa qualité d'agence de type « A », Lausanne était indemnisée comme une caisse de compensation, à

<sup>32</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2011*, p. 22 : « 9<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à rentabiliser au mieux les Pompes funèbres officielles en aménageant une vitrine au centre-ville et en leur donnant les moyens nécessaires à leur image ».

<sup>33</sup> *Ibidem. Année 2012*, p. 30.

savoir par la participation aux frais d'administration de ses membres ainsi que par des subsides fédéraux et cantonaux. Une analyse des coûts a démontré que ce financement ne permettait pas de couvrir l'ensemble des frais liés à cette activité de caisse de compensation.

Afin de ne plus engager la Ville dans des dépenses ne relevant pas de ses obligations légales, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 26 juin 2014, de renoncer à ce statut d'agence « A » et, parallèlement, de mettre en place une nouvelle organisation propre à préserver la qualité des services proposés aux Lausannois en matière d'assurances sociales. C'est ainsi que le SAS et la CCAVS collaborent étroitement à optimiser leur organisation, en favorisant dans le chef-lieu les activités nécessitant un contact direct avec la population et en regroupant à Clarens les secteurs purement administratifs. La Municipalité a en outre souhaité que cette évolution n'ait pas ou peu d'incidence sur les postes de travail, dont le nombre devrait rester stable, tant à Lausanne qu'à Clarens.

Le principe se dégageant de ces mesures prévaut par le fait que les tâches effectuées pour d'autres entités (Canton et CCAVS) doivent être facturées. Lausanne reste ainsi un centre stratégique. Le processus d'équilibre au niveau financier est en majeure partie atteint et il sera effectif en 2015.

Afin d'impliquer le personnel du SAS dans ce changement organisationnel et l'évolution de ses tâches, celui-ci est étroitement associé au projet.

En définitive, les Lausannois conserveront une structure adaptée à leurs besoins, avec des compétences élevées en matière d'assurances sociales maintenues sur site, et la Ville de Lausanne bénéficiera d'une meilleure couverture de ses charges.

Par ailleurs, et suite à des décisions cantonales, les bénéficiaires se trouvant dans un home médicalisé n'ont plus à présenter ponctuellement les demandes de remboursement des franchises mais reçoivent ces remboursements sous la forme de paiements périodiques.

#### **Règlement sur la gestion des déchets : distribution de sacs à ordures et mesures d'accompagnement**

Suite à l'information écrite notifiée aux parents sur la base d'une communication immédiate du Contrôle des habitants, 90 % des bénéficiaires usent de ce droit ou, en chiffres, sur 1688 naissances, 1477 familles formulent une demande.

#### **Aide individuelle au logement**

Le nombre de bénéficiaires a diminué de 11,2 % avec une incidence financière de près de 430'000 francs. Ce phénomène est la résultante d'une modification des structures de revenus fixées par le Canton. L'effet de seuil trouve sa source en particulier dans la prise en charge des subsides additionnés et, dans une moindre mesure, par d'autres éléments. Un nouveau règlement a été mis en consultation à fin décembre 2014. Le Conseil d'État devra ensuite prendre des mesures relatives à une révision du système d'information du revenu déterminant unifié.

### **Personnel**

Si la question liée au personnel a été évoquée, elle n'a en fait pas révélé de faits majeurs susceptibles d'être analysés en profondeur. De manière générale, l'ambiance est bonne. Sur l'ensemble de la direction, il est satisfaisant de constater que tant pour la maladie que pour les accidents, les absences sont en diminution, ce qui contribue au bon fonctionnement de l'entité.

Il convient également de faire mention des initiatives de certains chefs de service qui, par leur approche, anticipent en partie les mesures inspirées par le rapport-préavis N° 2015/2 : « Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin 'Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration' ».

# **Logement et sécurité publique (LSP)**

## **Préambule**

La sous-commission de gestion a contrôlé le fonctionnement de la Direction du logement et de la sécurité publique pour l'année 2014.

Cette direction comporte les entités suivantes :

- Secrétariat général (SGLSP) : Commission immobilière (CI), Observatoire de la sécurité et comptabilité de direction ;
- Corps de police (CP) ;
- Service du logement et des gérances (SLG) ;
- Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL).

Toutes les subdivisions ont été visitées une à plusieurs fois durant l'année et l'accueil fut à chaque fois cordial.

## **Secrétariat général (SGLSP)**

### **Commission immobilière (CI)**

S'occupe d'acquisition et de vente d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Sur les 40 millions de francs accordés en début de législature, en gros 30 millions ont été dépensés jusqu'ici, il en reste par conséquent 10.

### **Observatoire de la sécurité**

A coordonné tous les services impliqués dans la fermeture des salons de la rue de Genève et leur suivi.

A élaboré le concept SIP (sécurité, intervention, prévention) dont la mise en œuvre, courant 2015, fera l'objet d'une attention particulière de la part des membres de la sous-commission.

Suite au succès partiel du recours interjeté par Le Buzz auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, concernant entre autres la définition du périmètre de sécurité, l'Observatoire a été mis à contribution pour maintenir le dialogue avec les exploitants des établissements de nuit et participer à la redéfinition des concepts de sécurité. Là également affaire à suivre dans la mesure où la révision de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) par le Grand Conseil a donné à la Municipalité les bases légales qui lui faisaient défaut.

## **Corps de police (CP)**

### **Pacification de la vie nocturne**

Le train de mesures porte ses fruits. La coordination entre la police et les agences de sécurité privées est payante. La fermeture du Loft a calmé les flots de noctambules qui cohabitaient assez mal le long d'un escalier stratégiquement placé. La future entrée en vigueur de la LADB modifiée permettra, entre autres mesures, la pérennisation des contrôles préventifs de sécurité par des entreprises privées à l'entrée des établissements de nuit. Il s'agissait en fait de créer une base légale autorisant la fouille corporelle et des sacs à main par du personnel n'appartenant pas aux forces de police mais dûment formé et accrédité. Les membres de la sous-commission de gestion seront attentifs à l'évolution de la situation.

## **Fermeture de treize salons de massage situés à la rue de Genève**

Rappelons que la décision avait été prise par la Police cantonale du commerce suite à des manquements graves et répétés en matière de sécurité, hygiène et police du feu. Cette mesure a conduit à un déplacement de l'offre dans le secteur EPSIC-ERACOM<sup>34</sup> avec le cortège habituel des nuisances et leur effet sur la population résidente. L'offre de rue est en régression, avec pour corollaire une augmentation de l'offre en salons. La collaboration avec la Police cantonale est excellente.

## **Police judiciaire**

La création de la brigade spécialisée dans la lutte contre les cambriolages remonte au 28 avril 2014. Cette forme de criminalité s'internationalise rapidement. Des équipes de professionnels hautement mobiles écument plusieurs villes européennes dans la même semaine. Contrairement au chapitre précédent, la collaboration avec le Canton est lourde opérationnellement. Un certain nombre de tracasseries administratives freine l'efficacité là où il faudrait être ultra-réactif. Contrairement à Lausanne, la Police de sûreté ne dispose pas de brigade cambriolages organisée selon les mêmes modalités.

## **Services généraux**

Clip « Les deux vies de Sophie », basé sur un fait réel, à savoir un accident sur la voie publique dû à l'inattention causée par un iPod sur les oreilles. Impact positif suite à sa diffusion dans un certain nombre de classes, également du canton.

## **« Tornado »**

Exercice grandeur réelle du mercredi 12 novembre 2014 mettant en action des détachements en milieu urbain de l'armée, Protection civile, Service de défense incendie et de secours, ORCA<sup>35</sup>, Gendarmerie et Police municipale. Au-delà de ce qui peut paraître comme un grand jeu, l'engagement de ces hommes et femmes dans de nombreuses situations en phase avec la réalité a été apprécié des nombreux observateurs présents, au nombre desquels figuraient les membres de la sous-commission. Toutes et tous ont pris leur engagement avec sérieux, convaincus que seule une préparation efficace peut éviter des conséquences fâcheuses liées à un manque d'organisation et de coordination lors d'une situation réelle.

## **Gestion de la zone carcérale**

Toujours à la marge par rapport au cadre légal régissant les conditions de détention. La zone de rétention des corps de police ne correspond pas aux standards requis pour la détention avant jugement, à Lausanne comme ailleurs dans le canton. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées, les unes d'ordre technique (éclairage modulable, vidéosurveillance, hygiène), les autres d'ordre médical (somatique et psychologique) en collaboration étroite avec le Service pénitentiaire et la Police cantonale. Le maillon le plus faible de la chaîne pénale étant la capacité carcérale, cette situation n'est pas près de se résorber. Nous prenons acte que la Ville fait tout ce qui est dans ses compétences pour améliorer les conditions de détention.

## **Cellule de négociation**

Victime, si l'on peut dire, de la maladie actuelle qui veut que tout se sache en temps réel *via* les réseaux sociaux. Difficile de trouver le ton juste avec une personne désespérée lorsqu'elle lit les commentaires en direct. Signalons que la presse, lorsqu'il le lui est demandé, a généralement la discipline de jouer le jeu en étant discrète lorsqu'une situation délicate n'est pas dénouée.

---

<sup>34</sup> École professionnelle de la société industrielle et commerciale-École romande d'arts et communication.

<sup>35</sup> Organisation en cas de catastrophe.

## **Nouvel horaire**

Ou horaire « 4 x 4 », mis en œuvre début juillet 2014 à Police-secours et à la Centrale d'alarmes et d'engagements (CAE). Échos positifs, beaucoup de jeunes policiers et globalement très satisfaits de leur métier et de ses horaires.

## **Infraction aux stationnements**

Huit nouveaux assistants de sécurité publique (ASP) depuis le début de l'été 2014, il devient très difficile de paquer impunément hors case.

## **Service du logement et des gérances (SLG)**

### **Unité juridique et statistique – Recours**

Le rapport municipal fait état d'une augmentation de 87 % des recours déposés en Préfecture, d'où l'étonnement des commissaires. Renseignement pris, ces recours concernent uniquement les résiliations de bail portant sur des logements subventionnés. Les raisons sont dues essentiellement à une sous-occupation manifeste du logement ou à un revenu au-dessus des normes. Le nouveau règlement cantonal oblige à un passage initial en Préfecture suite à la contestation d'un congé. La conciliation aboutit sur une prolongation d'une année renouvelable une fois. Ce délai permet à la personne requérante de trouver un nouveau logement, souvent hors Lausanne. Cette période de deux ans au maximum a jusqu'ici été suffisante pour chercher avec succès un nouveau toit.

### **Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)**

Il est à noter que la Ville préavise sur un contrôle des loyers après rénovation pour une durée de dix ans. Le Canton ayant le dernier mot dans ce domaine, nous constatons qu'il a imposé des durées nettement plus courtes dans la moitié des cas qui lui étaient soumis.

#### *LDTR et location meublée*

Il s'agit de logements soustraits du marché normal et loués pour des périodes courtes, meublés et à des prix excessifs. Cette pratique a pour conséquences principales de diminuer l'offre en logements à des prix abordables et d'instaurer une forme de paratourisme sous la forme d'une concurrence déloyale puisque libre des charges et taxes professionnelles inhérentes à la branche. Par délégation de compétence, la Ville a pouvoir de dénonciation pour les privés ou sociétés qui auraient changé indûment l'affectation d'un ou plusieurs logements.

### **Contrôle des immeubles**

Tous les immeubles subventionnés sont soumis à un contrôle financier annuel par le Service de la révision. Attestation d'exactitude et de conformité des comptes. Aucun cas de non-conformité en 2014.

### **Révision des conditions d'occupation**

La redondance apparente entre l'unité juridique et l'unité logement social mérite quelque explication : au départ il y a l'unité de révision au sein de l'unité logement social qui, *via* le RDU (revenu déterminant unifié), identifie une irrégularité et la signale à la gérance qui résilie le contrat. Dans la plupart des cas, la personne concernée recourt, auquel cas l'unité juridique est automatiquement activée.

## **Section technique**

Vos commissaires se sont étonnés de la situation qui a prévalu – et qui se prolonge – au lac de Sauvabelin. Renseignements pris, la Pinte à fromage fonctionne à satisfaction. On ne peut en dire autant de l'auberge, dont les rapports entre les services de la Ville et le dernier tenancier n'ont pas été empreints de sérénité. L'auberge est fermée pour des travaux importants de rénovation et de remise aux normes.

## **Service des bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL)**

### *Bouquet d'histoires*

L'objectif de cette opération menée tambour battant était de reprendre la main sur la partie Nord de la place de la Riponne dans le secteur situé devant le Ripp's et le Romandie. En synergie avec Lausanne Jardins et en coordination avec BD-FIL, divers containers ont été installés sur la terrasse du Ripp's.

Une conteuse officiait en week-end. L'été relativement pluvieux a conduit à une fréquentation moyenne, l'expérience ne sera pas renouvelée.

### *Les pieds dans l'eau, la tête dans les livres*

Compte tenu également de la météo, on peut parler d'un succès relatif et encourageant. L'aide pratique du Service des sports a été appréciée, l'expérience sera renouvelée si possible avec des animations.

## **Politique du livre**

La mise en place du « prix des lecteurs » a nécessité beaucoup d'engagement de la part du service et contribue au rayonnement de Lausanne dans le monde francophone. Le soutien à l'édition a été confié en totalité au BAVL, rassemblant ainsi tous les éléments financiers concernés.

La sous-commission prend acte de l'engagement de la déléguée à la politique du livre en octobre 2014 et sera attentive aux multiples facettes de son action durant l'année 2015.

## **Bibliothèques de la Ville**

Interpellés par la baisse de fréquentation de la bibliothèque de Montriond, vos commissaires ont constaté que la génération des grands lecteurs qui caractérisait ce quartier plutôt bourgeois n'a pas été remplacée et cette baisse de fréquentation interpelle des responsables. Certes, l'endroit, en sous-sol d'une église, n'est ni très lumineux ni très convivial. Certes, un autre lieu serait opportun mais demeure prévalant. À Entre-Bois, vos commissaires se sont étonnés des besoins d'interaction entre la bibliothèque de quartier et les autres acteurs sociaux : assistante sociale, travailleurs sociaux hors murs, etc.

La question dépasse largement le cadre de la bibliothèque d'Entre-Bois et touche particulièrement les quartiers au milieu social difficile. La bibliothèque ne peut résoudre, à elle seule, les problèmes d'accueil des adolescents.

Elle ne peut se substituer à un encadrement social souhaité et est – ou n'est – qu'un des multiples maillons de ce « vivre-ensemble » parfois difficile.

## **Archives de la Ville**

Le service continue son œuvre de numérisation entre autres pour le Service du cadastre et le Contrôle des habitants. Travail de bénédictin pour lequel les services concernés mettent des forces de travail à disposition quelques heures ou jours par semaine.

Formule simple, sans coût administratif particulier et qui permet d'avancer progressivement dans ce double travail de conservation et d'accès facilité à l'information.

### *Gestion documentaire administrative*

L'idée est simple. Faciliter le travail d'archivage numérique pour limiter l'archivage papier. Le problème est que les outils informatiques, nombreux, ne sont que fort peu connectés entre eux. Ce travail, porté avec le Service d'organisation et d'informatique, aura un coût non seulement en termes financiers mais également humain car il bouscule des habitudes parfois bien ancrées.

### *Bibliothèque et documentation*

Nous constatons qu'en ce qui concerne le bulletin du Conseil communal, la transmission informatique des fichiers à la bibliothécaire des Archives s'arrête à septembre 2012. Monsieur de La Palisse dirait qu'il faut combler ce retard.

## **Annexes**

### **Suivi des rapports-préavis**

- Préavis N° 2013/29 : Remplacement du système d'aide à l'engagement de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police.  
Le projet suit son cours en partenariat avec la Police cantonale dans les délais prévus.
- Rapport-préavis N° 2013/20 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ».  
Depuis l'adoption du rapport-préavis, tous les bâtiments construits sur des terrains communaux doivent satisfaire aux exigences Minergie-P-Eco®.
- Préavis N° 2013/37 : Projet de construction de 8 bâtiments « Minergie-P-Eco® », comprenant 131 logements, 2 zones d'activité et un parking souterrain de 93 places, sis chemin de Bérée 22a/b/c/d, 24a/b et 26a/b. Constitution de trois droits distincts de superficie grevant les parcelles N°s 20546 et 7277, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL.  
Le programme est en chantier depuis mai 2014. Les 131 logements seront disponibles été 2016.
- Préavis N° 2013/52 : Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne.  
La rédaction de l'appel d'offres pour le logiciel est plus ardue que prévu.
- Préavis N° 2013/64 : Immeuble Pré-du-Marché 1 et Neuve 2. Demande de crédit pour la rénovation complète de l'immeuble.  
Les plans ont été analysés et validés par le Service du logement et des gérances et le Service d'architecture. Début du chantier mai 2015, fin prévue une année plus tard.
- Rapport-préavis N° 2014/18 : Pour une politique publique du livre et de la lecture. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois ».  
Lancement effectif avec, entre autres nouveautés :
  - Le poste de déléguée à la politique du livre.
  - Les subventions à l'édition.
  - Le prix des lecteurs.
  - La bourse aux auteurs.



## **État des fonds**

### *Fonds de régulation des loyers*

Permet de ne répercuter qu'une partie des hausses de loyer dictées par des travaux ou la fin des subventions.

Concerne quatre immeubles propriétés de la Ville. Nécessite l'accord préalable du Canton. Il s'agit des immeubles suivants :

- Palud 7 et 7 bis : Fr. 34'516.–
- Aloys-Fauquez 29 à 43 : Fr. 33'436.–
- Échallens 92 à 96 : Fr. 116'700.–
- St-Laurent 6-8 et Arlaud 1 : Fr. 8'568.–

## **Conclusion**

Les membres de la sous-commission tiennent à remercier les chefs de service ainsi que leur directeur pour leur accueil et leur disponibilité tout au long de l'année. Un merci particulier à M<sup>me</sup> la secrétaire générale pour son suivi et son soutien logistique.

## **Travaux (TRX)**

### **Préambule**

Les commissaires ont assisté à une réunion des chefs de service et de projet. À cette occasion, ils ont constaté combien les différents acteurs de la direction sont appelés à coordonner leurs actions et projets dans le cadre des grandes réalisations envisagées dans la commune et qui leur sont confiées. L'approche de certains projets nécessite souvent une restructuration de certains organes de la direction. C'est ainsi qu'après la nomination d'un chef de projet pour Métamorphose, une cheffe a été désignée pour celui du Pôle Gare. D'autres réorganisations internes ont également eu lieu. La coordination peut se révéler pressante lorsqu'il s'agit de répondre aux exigences d'autres intervenants de poids, comme les Chemins de fer fédéraux (CFF).

Subsiste la question de la gestion des problèmes soulevés par la population, par le biais de pétitions ou d'interventions au sein du Conseil communal. Ce point est repris ci-dessous.

### **Service de la coordination et du cadastre (SCC)**

Le calendrier des réponses aux initiatives et pétitions est géré par le service. Ces réponses sont souvent renvoyées à une étude globale. Or la préoccupation exprimée peut toucher le quotidien; d'où une légitime frustration du requérant. Si le souhait concerne un futur plus lointain, il devrait rapidement (selon le Règlement du Conseil communal) être répondu si et comment il sera pris en compte dans une étude future.

On constate des différences entre les crédits d'investissements inscrits dans le plan prévisionnel et la réalité. Les raisons sont d'une part la nécessité d'harmoniser la réalisation avec des contingences liées à d'autres projets ou d'autres intervenants, extérieurs ou intérieurs à la Commune, et d'autre part le besoin d'équilibrer les dépenses.

Il est à remarquer que la Ville est en droit de s'opposer à des projets envisagés sur la commune par des autorités extérieures.

La gestion informatique du territoire progresse. Un master bienvenu de géomaticien a été créé à la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud d'Yverdon-les-Bains (HEIG-VD). Les difficultés de recrutement du personnel spécialisé en seront amoindries.

### **Service des routes et de la mobilité (RM)**

Les travaux d'entretien sont financés par le budget, ce qui permet un suivi immédiat de la part du Conseil communal. Les travaux spéciaux font eux l'objet d'une demande particulière de crédit. En principe, les crédits-cadres sont bouclés au bout de trois ans.

La multiplicité des tâches et leur augmentation – en relation souvent avec les grands projets comme Métamorphose, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), le Pôle Gare – peuvent créer des difficultés de gestion. Une restructuration interne a donc eu lieu au début de 2014 pour faire face aux demandes engendrées par les grands projets de la direction. Cela a des incidences au niveau du personnel. Son recrutement est parfois difficile, car les salaires proposés ne rivalisent pas avec ceux offerts par le domaine privé. S'ajoute le succès rencontré par la proposition du travail à temps partiel. Cela conduit à une réévaluation des charges, une redistribution du personnel et une réallocation des ressources. Un accent a donc été mis sur la gestion du personnel : suivi du personnel, examen des absences, extension du travail en équipe,

suivi des entretiens de collaboration, formation. Le recrutement des cadres a été rendu plus performant par l'utilisation de l'outil informatique *Wave*.

La base de données des ouvrages d'art est au point. Les commissaires en ont eu un aperçu convaincant. Sur la base d'auscultations faites tous les cinq ans, elle permet de prévoir et planifier les travaux de maintenance à accomplir. Il en va de même pour les routes. Cela permet de recenser les besoins et élaborer les crédits-cadres et les crédits d'investissement nécessaires. Il faut saluer le fait que le logiciel utilisé est une création interne basée sur des modules gratuits.

Le rapport de gestion du service fait état du courrier reçu portant sur des plaintes et requêtes. En principe, réponse est apportée à leurs auteurs dans les quatre semaines. Selon les cas, elle propose une piste, une discussion ou une réalisation.

Les chantiers ouverts respectent les calendriers annoncés, à l'exception de celui de Chailly.

Une préoccupation exprimée au Conseil concernait la réclame pour le petit crédit faite sur le domaine public. La réponse avait été qu'on ne pouvait agir à son encontre avant l'échéance du contrat avec la Société générale d'affichage (SGA) titulaire de la concession.<sup>36</sup> Avant le lancement de l'offre publique destinée au renouvellement de cette concession, la Municipalité a entrepris une prospection juridique pour savoir si elle pouvait exclure cette publicité du marché. Il est apparu que non pour des raisons de liberté du commerce. Voilà qui laisse songeurs les commissaires.

Le nombre de panneaux de la signalisation routière des hôtels est revu à la baisse. Leur coût est facturé aux hôtels bénéficiaires.

## **Service d'urbanisme (URB)**

Le service a la responsabilité de la conduite de vastes projets internes (par exemple la mise au point du Plan directeur communal – PDCOM) et de l'apport de la Ville à des projets élaborés dans un cadre plus vaste (Projet d'agglomération Lausanne Morges – PALM par exemple) ou locaux mais avec d'autres partenaires (CFF, Canton). Il s'agit d'une lourde tâche. On peut cependant déplorer que les réponses aux nombreuses initiatives politiques et pétitions dont le service a la charge soient, comme relevé plus haut, renvoyées bien souvent au dépôt du futur PDCOM. Par ailleurs, on peut s'étonner que la Commission consultative de l'urbanisme et des transports (CCUT) ne se réunisse pas plus souvent dans sa formation plénière et que son rôle se borne à être un cénacle d'information où l'on recueille des « sentiments » des participants.

Il faut saluer la prise en compte du développement durable par le service, en particulier son Office de coordination des risques environnementaux (OCRE).

### **Office de la police des constructions**

Un chantier entouré de palissades imperméables au regard est un repoussoir. La gêne qu'il procure pourrait être atténuée par des ouvertures permettant au passant de voir l'activité qui s'y déploie, la nature et l'avancement des travaux. Force est de constater que la Municipalité ne fait pas usage de la compétence que lui fournit, à dessein, l'article 13 al. 4 du Plan général d'affectation (PGA), de pouvoir *exiger l'ajourage de certaines clôtures* de chantiers. Il y a là une lacune à combler.

La statistique portant sur la durée de la procédure d'octroi d'un permis de construire ne figure pas dans le rapport de gestion pour 2014. Ses bases ont été revues afin que d'assurer la cohérence des éléments pris en compte et permettre des comparaisons annuelles fiables. Son retour est promis pour l'exercice 2015.

---

<sup>36</sup> Rapport-préavis N° 2011/53 : Procédés de réclame en matière de petit crédit. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Cesla Amarelle.

## Service d'architecture (ARCH)

Les aspects architecturaux des constructions sont de la compétence des maîtres d'ouvrage. Les questions liées au patrimoine communal sont attribuées à Urbanisme. Le service n'intervient que sectoriellement et sur demande. Il paraît aux commissaires que ses compétences devraient être plus généralement requises. Il devrait, en particulier, pouvoir intervenir sur des questions esthétiques.

Le service est parfois maître d'œuvre pour des réalisations communales. Cela est motivant pour les collaborateurs qui peuvent exercer ainsi leurs qualités créatrices. Mais le personnel ferait défaut pour une extension de cette activité. Il est déjà en sous-effectif par rapport au nombre de postes alloués. Le recrutement est difficile. Ainsi, compte tenu de la petite taille du service, un départ crée un trou gênant.

Tous les projets de bâtiments faisant l'objet d'une demande de permis de construire sont, préalablement à l'enquête publique, soumis à une analyse sur les plans de l'intégration et de l'esthétisme. Cela paraît judicieux aux commissaires, dans la mesure où une réserve émise à ce stade peut se révéler plus fructueuse qu'à l'issue de la mise à l'enquête.

Le service collabore à l'élaboration du cahier des charges pour les projets de la Ville. Ce n'est toutefois pas le cas pour le stade de la Tuilière où la tâche est confiée au mandataire. De l'avis des commissaires, la Ville ne se met ainsi pas en position de pouvoir réagir face aux exigences de la *Swiss Football League* (point déjà soulevé par la COGES dans la 9<sup>e</sup> observation de son rapport sur la gestion 2010)<sup>37</sup>.

## Service d'assainissement (ASST)

Le service est confronté aux conséquences du nouveau mode de financement de l'élimination des déchets. Le changement bienvenu qui intervient dans la population au sujet du tri de ces déchets induit des modifications dans le fonctionnement des diverses filières de récupération et d'élimination. Le service paraît faire front et divers projets d'amélioration du système sont en cours. Cela demande de terminer, par exemple, le recensement des conteneurs et d'améliorer l'offre de récolte en certains endroits. Les attentes exprimées au travers de sondages sont analysées par secteur et vont déboucher sur des démarches actives. On ne recense pas plus d'incivilités qu'avant en matière d'abandon sauvage de déchets. Il y a néanmoins eu 334 dénonciations conclues par 312 ordonnances de la Commission de police.

Les cadres du service reçoivent une formation pour encadrer (!) leurs subordonnés. L'outil de gestion du temps *Agiltime* qui ne donne pas satisfaction sera abandonné le 31 décembre 2015. Le service pilote le projet « Bien-être au travail et gestion des absences » mis en place en 2011 par la Ville. Il est difficile de mettre déjà au bénéfice de ce projet la diminution du nombre de jours d'absence que l'on constate dans le service.

L'obtention des normes ISO<sup>38</sup> recherchées par le service constitue une motivation pour le personnel.

La durée de vie des canalisations a été estimée à 80 ans. Il a donc été décidé que 1/80 d'entre elles seront remplacées chaque année.

Les projets du service sont nécessaires et ambitieux. Ils sont présentés dans le rapport de gestion de la Municipalité et sont ou seront bientôt en mains du Conseil.

La possibilité de visiter une partie de l'ancienne voûte du Flon dans la courbe du Rôtillon (décrite comme une panse de municipal, par un municipal lui-même) est annoncée dans le rapport de gestion de la Municipalité. La sous-commission en a profité pour demander à s'y rendre. Elle a ainsi pu admirer le travail de l'époque accompli avec des moyens que l'on juge rudimentaires aujourd'hui.

---

<sup>37</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2010*, p. 21 : « La Municipalité est invitée à se pencher sur la pertinence des exigences des associations sportives et à réagir avec d'autres partenaires politiques pour dissocier les obligations sportives de celles qui doivent rester de la compétence des autorités publiques ».

<sup>38</sup> Organisation internationale de normalisation.

Mais la nouvelle canalisation que l'on entrevoit sous la rue Centrale montre que la génération qui l'a construite n'est pas en reste. L'accès se fait par une échelle sise sous une plaque d'égout. Comme le rapport de gestion indique que *cet espace de visite a fait l'objet d'une journée portes ouvertes inaugurale*, les commissaires se demandent si le maire de Champignac a été photographié à cette occasion.

## **eauservice (EAU)**

Le rapport de gestion indique l'état des travaux conduits dans le cadre de préavis votés par le Conseil. Cela permet un suivi bienvenu de ces objets.

La certification ISO cherchée et obtenue par le service joue un rôle important pour l'image donnée aux utilisateurs et est une source de motivation pour les collaborateurs.

Il a été relevé que la forte pluviométrie a augmenté l'apport des sources qui approvisionnent la ville avec l'apport de la gravité. Malgré l'économie réalisée sur l'énergie nécessaire au pompage, les recettes nettes ont diminué, car la consommation a baissé.

Le service est confronté à la réalisation et la conception de grands projets. On peut citer ceux du Calvaire en cours et de Saint-Sulpice à l'étude.

En parallèle, il assume les tâches garantes de la qualité de l'eau fournie aux consommateurs. On notera la mise en œuvre de la nouvelle législation sur la distribution de l'eau et la diversification introduite dans les analyses en raison de l'apparition de nouvelles substances à éliminer. 50 chantiers de renouvellement de conduites ont été en activité. 1,9 km ont été ajoutés au réseau de distribution. Le calendrier de la rénovation du réseau ne satisfait pas pleinement le service. Il arrive que ce dernier ne puisse pas y consacrer la totalité du crédit-cadre qui lui est alloué à cet effet, notamment parce que l'ouverture des chantiers est, naturellement, tributaire d'une coordination entre les différents intervenants sur le domaine public. Cependant le service soulève la nécessité de cette coordination qui permet, entre autres, de faire des économies.

Relevons une coquille à la page 201 du rapport de gestion : les frais liés à l'entretien du réseau ne se montent pas à 551'18 francs, mais à 551'181 francs.

\*\*\*\*\*

Nous remercions le directeur, les chefs de service et leurs collaborateurs pour leur disponibilité. Ils nous ont aidés dans notre tâche et nous ont fourni les renseignements demandés avec amabilité et célérité.

\*\*\*\*\*

## **Annexes**

### **Urgences demandées**

Il apparaît que les urgences demandées pour l'adoption des préavis concernant cette direction étaient légitimes. Les raisons qui les justifiaient se sont révélées fondées et les travaux annoncés ont été entrepris sans retard. À l'exception des démarches prévues dans le préavis N° 2014/9 relatif aux questions liées au bâtiment pont Vigie-Gonin<sup>39</sup>, dont le traitement est bloqué par le Canton.

---

<sup>39</sup> *Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l'avenue Jules-Gonin, l'avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628. Abrogation partielle du Plan partiel d'affectation N° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon. Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts.*

## Crédits bouclés

On salue le bouclage du crédit destiné à l'optimisation des tournées de ramassage des déchets datant de 1998...<sup>40</sup> Son adoption avait à l'époque fait des vagues, au point que la décision avait été reportée à une seconde séance, après une nouvelle réunion expresse de la commission.<sup>41</sup> Le fonctionnement du procédé mis en place sera examiné lors du prochain exercice de gestion.

Le bouclage de certains crédits est ralenti par des finitions à la charge d'une unité arrivant en fin d'ouvrage, ou l'observation d'un délai de garantie. Mais certains devraient l'être plus tôt. Nous pensons en particulier à des crédits-cadres dont les travaux ne pourront être entièrement réalisés dans un avenir proche et dont le financement pourrait être reporté à un autre crédit.

## Fonds

La direction gère six fonds dont la situation est la suivante :

		Capital au 31.12.2013	Entrées 2014	Sorties 2014	Capital au 31.12.2014
1	Fonds de péréquation de la STEP <sup>42</sup>	3'870'881.96	0	1'072'965.63	2'797'916.33
2	Fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains	6'010'046.81	437'746.17	0	6'447'792.98
3	Fonds du stationnement	2'000'000.00	Suspension dès 2013	0	2'000'000.00
4	Solidarité internationale eau	849'490.48	263'812.65	342'897.79	770'405.34
5	Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	20'901'000.00	6'652'000.00	0	27'553'000.00
6	Fonds de réserve et de renouvellement d'eau service	17'048'018.41	6'546'734.87	6'040'079.44	17'554'673.84

Une critique générale. Les utilisateurs actuels d'installations alimentent légitimement certains fonds qui prennent en charge les amortissements et des frais d'entretien. Mais ils paient également des investissements futurs dont ils n'ont pas à avoir la charge et dont l'amortissement doit être réparti sur la durée de vie des installations prévues, comme c'est généralement le cas.

Commentaires sur les fonds selon leur numérotation :

- 1) Ce fonds n'a pas de règlement. Il était pourtant annoncé comme en voie d'adoption à fin 2013. Il y a là une lacune à combler. Si péréquation il doit y avoir, le fonds devrait, par essence même, être l'unité comptable gardant la trace de toutes les opérations qui justifient un prélèvement ou une dotation.
- 2) Même remarque.
- 3) À la suite d'une observation faite par la COGES lors de l'examen de l'exercice 2011,<sup>43</sup> la Municipalité a revu en 2012 le règlement de ce fonds. Elle l'a adapté à l'usage qu'elle en fait et est

<sup>40</sup> Rapport-préavis N° 36/1998 : Optimisation des tournées de ramassage des déchets. Réponse aux motions de M<sup>me</sup> Éliane Rey et de M. Philippe Martin.

<sup>41</sup> Bulletin du Conseil communal 1998, T. II (N° 17), p. 241-257 ; *ibidem*, (N° 18), p. 331-335.

<sup>42</sup> Station d'épuration des eaux usées.

<sup>43</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2011*, p. 33 : « 10<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à faire du fonds du stationnement la source de financement des amortissements et frais de fonctionnement du stationnement et à faire respecter avec rigueur les modalités d'application dudit fonds ».

ainsi allée dans le sens inverse de ce que la Commission préconisait. Le fonds est censé mettre en œuvre l'article 15 du Règlement communal sur la circulation et le stationnement qui précise que *Les taxes perçues pour le stationnement limité sont fixées de telle manière que les sommes encaissées équilibrent le coût d'aménagement, d'entretien et de contrôle des cases de stationnement, ainsi que la location des surfaces nécessaires à la création d'emplacements de parcage.* Mais l'ambition est autre, et fondée sur une décision du Conseil du 8 février 2005 qui prévoit *de maintenir le principe du fonds du stationnement, alimenté par l'excédent du produit des taxes de stationnement et affecté à financer des projets en matière de parcage et de transfert modal (...).*<sup>44</sup> L'ambiguïté règne et la critique générale faite plus haut au sujet d'une double imposition des utilisateurs actuels s'applique particulièrement à ce cas.

- 4) Le fonds est l'objet du préavis N° 2015/22<sup>45</sup> en mains du Conseil.
- 5) Ce fonds n'a pas de règlement.
- 6) Le fonds tombe particulièrement sous la critique générale faite plus haut.

### **Subventions**

La direction accorde trois subventions :

- Lausanne Roule : 20'000 francs.
- Forum d'architectures – Loyer : 25'900 francs.
- Parkings-Relais lausannois S.A. – Couverture de déficit : 1'700'000 francs.

Les deux premières ne suscitent pas de commentaire. La troisième pose une fois encore la question du Fonds du stationnement qui devrait être concerné par cet objet.

En outre, **eauservice** a fait la promotion de son activité lors des manifestations suivantes :

- Cap sur l'Ouest (Fête du District de l'Ouest lausannois en mobilité douce – animations sportives et culturelles) : **eauservice** a tenu un stand avec des fontaines à eau et a offert des gourdes aux couleurs du service.
- 20 km de Lausanne : **eauservice** a mis à disposition deux bornes-fontaines.

---

<sup>44</sup> Bulletin du Conseil communal 2004-2005, T. II (N° 17), p. 701-741.

<sup>45</sup> *Les communes romandes solidaires pour l'eau. Le fonds Solidarité internationale eau. Réalisation et gestion (2009 et 2013).*

# **Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)**

## **Préambule**

La sous-commission a examiné le rapport de l'EJCS et rencontré les chefs des sept services de la direction, puis le conseiller municipal Oscar Tosato.

## **Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)**

### **Ressources humaines**

Durant l'année 2014 se sont poursuivis les efforts visant à donner aux différents domaines d'activité du service une unité et un esprit d'équipe. Chaque domaine a présenté ses activités aux autres lors des colloques de service. L'arborescence internet du service a été refondue avec la participation de tous. Des cours de français ont été proposés aux concierges des églises, qui sont de diverses nationalités, ce qui leur a également donné l'occasion de faire connaissance entre eux. Une rencontre annuelle des personnels des écoles à la montagne a été instituée.

Le nombre des démissions (5 sur 133) est faible. Il s'agit le plus souvent de jeunes éducateurs qui souhaitent poursuivre leur expérience professionnelle ailleurs.

La sous-commission renonce à soulever une nouvelle fois le problème de la charge de travail de la cheffe du service, qui assume, en plus de la direction du service, les tâches d'un secrétariat général et d'un état-major de direction. Ce problème, soulevé dans les rapports de la COGES de 2012<sup>46</sup> et 2013<sup>47</sup>, semble bien maîtrisé en l'état, l'intéressée ayant notamment été déchargée des APEMS (Accueils pour enfants en milieu scolaire) il y a quelques années.

### **Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)**

Le service poursuit ses efforts en vue d'une meilleure maîtrise et d'une meilleure visibilité des activités de la FASL. Une nouvelle convention de subventionnement a été conclue en 2014, mais elle reste insuffisante. Une nouvelle convention est en cours de négociation pour les années 2015-2016, afin d'encadrer plus précisément les prestations fournies par la FASL. En l'état, la transparence financière est assurée. Reste à trouver un consensus avec les éducateurs sur les heures d'ouverture de lieux d'animation socioculturelle.

### **Fonds**

Le service gère des fonds qui peuvent être réalimentés ou non par le budget annuel de la Ville.

- Le Fonds de soutien aux ludothèques est réalimenté chaque année à hauteur de 30'000 francs. En 2014, il a surtout servi au renouvellement des jeux et à la formation des bénévoles. L'existence du fonds donne un certain confort aux responsables du secteur, dans la mesure où l'argent non dépensé une année peut être mis en réserve pour les années suivantes. Actuellement, le Fonds de soutien aux ludothèques dispose d'une réserve de 70'000 francs.
- Le Fonds de soutien projets d'adolescents et de jeunes adultes regroupe depuis 2006 diverses subventions casuelles du SJL. Il est alimenté à hauteur de 40'000 francs par année. Les projets à soutenir sont sélectionnés par une commission d'attribution assistée d'un jury de six jeunes.

---

<sup>46</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012*, p. 46 et 52.

<sup>47</sup> *Ibidem. Année 2013*, p. 44 et 52.



- Le Fonds Salvatore Marino était constitué, lors de sa création en 2007, d'un capital de 727'930 francs. Il est réalimenté par la rémunération du capital. Son but est de fournir des aides financières à des enfants issus de familles défavorisées. En 2010, la limite de prélèvement sur ce fonds a été fixée à 30'000 francs, si bien qu'il sera vraisemblablement épuisé dans une quarantaine d'années.
- Le Fonds d'aide à la formation postobligatoire est issu de la réunion de plusieurs donations anciennes (Fonds Françoise Dussieur, Fonds François Fiaux, Fonds Henri Bippert). Ils servent à attribuer des coups de main ponctuels. S'y ajoute le Fonds Faure qui a, en l'état, un seul bénéficiaire recevant 2000 francs par année. L'ensemble des capitaux disponibles à travers ces fonds s'élève actuellement à 126'000 francs. Ces fonds ne sont pas réalimentés par le budget communal et sont destinés à disparaître au cours des prochaines décennies.

### **Accueil vacances**

En 2014, la demande des familles pour les structures d'accueil vacances a diminué globalement de 6 %. La baisse est particulièrement marquée pour le Passeport vacances (-7 % par rapport à 2013) et pour le passeport « farniente » (-11 %). Ce fléchissement s'explique en partie par la répartition des jours fériés pendant les vacances en 2014. La demande augmente, en revanche, pour des solutions de garde complète. Les centres aérés urbains pour les relâches, les vacances de Pâques et les vacances d'automne ont enregistré une hausse de 15 %.

### **Centre pour adolescents de Valmont**

Les négociations avec le Canton en vue de la rénovation du Centre de Valmont, déjà évoquées dans le rapport de la COGES pour 2013<sup>48</sup>, n'ont toujours pas abouti. Les travaux de rénovation et de mise aux normes actuelles sont évalués à 6 millions de francs. La situation est critique. Le terrain appartient au Canton, mais le bâtiment appartient à la Ville. Il subsiste un désaccord sur la durée de l'amortissement des travaux. L'Office fédéral de la justice doit renouveler en 2015 l'autorisation d'exploiter ; s'il retirait cette autorisation, le Canton perdrait les subventions qui lui sont liées.

## **Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

Les prestations du SAJE sont toujours en forte croissance. Plus de 150 places d'accueil ont été ouvertes en 2014. La durée moyenne d'attente des familles qui demandent à placer un enfant a passé de 8 mois en 2011 à 5 mois en 2014. On a noté l'ouverture d'une garderie privée qui ne bénéficie d'aucune subvention et qui contribue à alléger la pression sur les garderies du Réseau lausannois.

L'organigramme du SAJE a été remanié, pour faire face à l'augmentation des prestations et pour répondre à la volonté de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) de différencier les prestations préscolaires (0-4 ans) et parascolaires (4-10 ans). Le domaine du personnel a été renforcé par l'engagement d'une adjointe RH.

### **Santé et sécurité au travail**

Le SAJE déplore le niveau élevé des absences pour cause de maladie ou d'accident, qui occasionnent des frais importants du fait qu'il faut engager du personnel de remplacement. Il a développé un programme de préservation de la santé destiné aux professionnels. Cela a permis notamment d'analyser les effets des postures habituelles pour se tenir à la hauteur des enfants ou pour les porter, et de préconiser des gestes permettant de préserver à long terme le dos et les articulations. Certaines améliorations concernent également le mobilier. Ce programme ne semble pas avoir d'équivalent ailleurs en Suisse ; l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a demandé une étude sur l'expérience lausannoise.

---

<sup>48</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2013, p. 44.*

## Contentieux

Le problème des parents qui ne paient pas leur dû pour l'accueil en garderie ou en APEMS fait l'objet d'une attention particulière et devient plus important chaque année. Chaque cas est examiné de près par une assistante sociale, afin de vérifier si les parents ont la capacité de payer. Une commission de résiliation des contrats peut prononcer l'exclusion d'un enfant dont les parents ne paient pas. Pour la première fois, la commission a prononcé trois cas d'exclusion en 2015. Il s'agissait clairement de familles ayant les moyens de payer les prestations, qui ne le faisaient plus depuis plusieurs mois malgré de nombreux rappels et des contacts personnels pris. De telles mesures sont nécessaires pour éviter que l'accueil parascolaire puisse passer pour une prestation potentiellement gratuite.

## Relations APEMS-école

L'accueil des élèves de 7 à 10 ans pose un problème, l'après-midi, lorsque ces élèves passent une partie de leur temps en APEMS, qui relèvent du SAJE, et une partie aux devoirs surveillés, qui relèvent du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S). En effet, les deux prestations font l'objet de facturations complètement différentes : forfaitaire pour les devoirs surveillés, calculée selon le revenu des parents pour les APEMS. Ces problèmes devraient s'alléger progressivement, à la faveur d'une réunion hebdomadaire qui a été instituée entre le SAJE et le SEP+S. Par ailleurs, il est clair que la communication entre les enseignants et les APEMS peut encore être améliorée, notamment lors de l'absence de classes entières pour cause de course d'école ou autres. En effet, les parents doivent dans ce cas avertir individuellement les APEMS, faute de quoi ils se voient facturer la prestation.

## Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S)

L'organigramme du service a été remanié. Les cinq secteurs (Finances et RH, Ressources pour la scolarisation, Conciergeries et administration des écoles, Para- et périscolaire, bâtiments scolaires) sont chapeautés par un collège de direction, comprenant le chef de service, l'adjointe RH/Finances et le responsable des bâtiments. De l'aveu du chef de service, entré en fonction au début 2014, l'organisation est encore instable, notamment du fait de nombreux départs à la retraite parmi les cadres supérieurs, à quoi se sont ajoutées de longues absences pour cause de maladie.

La nouvelle direction a établi un inventaire détaillé des tâches à accomplir, notamment en fonction des nouvelles lois sur l'enseignement obligatoire (LEO), sur la pédagogie spécialisée (LPS) et sur l'orientation professionnelle, les deux dernières n'ayant pas encore été adoptées par le Grand Conseil.

Dans toutes ses activités, le SEP+S dépend fortement du Canton, qui désigne les directeurs d'établissement et leur personnel administratif. C'est ainsi que la création de trois nouveaux établissements scolaires n'a été suivie d'aucune augmentation du personnel administratif, en fonction du blocage du personnel en vigueur à l'État. À l'exception des bâtiments scolaires, qui sont à la charge des Communes, la plupart des activités et des projets du SEP+S s'ajoutent aux prestations cantonales et les complètent, pour répondre aux besoins des élèves des classes lausannoises et, souvent, de leurs familles.

## Interventions du Conseil communal en attente

Le rapport de la COGES pour 2013 signalait que la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond « pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire » viendrait avant l'été 2014 sous la forme d'un rapport intermédiaire.<sup>49</sup> À la fin 2014, ce rapport n'est toujours pas disponible. Par ailleurs, un postulat interpartis, déposé par M. Julien Eggenberger, sur la « planification des rénovations et constructions scolaires », devrait en principe recevoir une réponse dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Enfin, le SEP+S devra se pencher sur la résolution de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel qui demande que la *Municipalité mette tout en œuvre pour enclasser la majorité des élèves lausannois et en*

<sup>49</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2013, p. 46.*

*informer les parents avant le début des vacances d'été*<sup>50</sup>. Cela va être difficile de répondre à cette demande, mais il y aurait une éventuelle possibilité de séparer les envois d'enclassement du degré primaire de celui du degré secondaire.

## **Informatique**

La mise à jour du système informatique du SEP+S suppose un engagement intense du service. Lors de l'examen de ses besoins en la matière, le SEP+S a identifié pas moins de 47 initiatives à conduire dans ce domaine, dont 15 pour la seule gestion des élèves via le logiciel *LAGAPEO* fourni par le Canton. Le service s'efforce de moderniser le site internet.

## **Assistants sociaux scolaires**

L'équipe des assistantes sociales scolaires a passé de l'ancien Service de la santé des écoles au SEP+S. Cette équipe comprend actuellement 8 personnes (5,8 ept<sup>51</sup>). En 2014, les assistantes sociales étaient en charge de 1164 cas, parmi lesquels 234 nouveaux dossiers ouverts pour un élève.

À partir des difficultés d'un élève, les assistants sociaux scolaires (qui sont souvent des assistantes sociales) sont amenés à prendre contact avec la famille de l'élève. Ce contact permet aux assistants sociaux d'orienter les parents sur les prestations auxquelles ils peuvent prétendre (RI<sup>52</sup>, PC familles<sup>53</sup> et autres). Les mauvais résultats scolaires d'un élève, ou son attitude en classe, permettent de déceler des difficultés de sa famille. Ainsi, les assistants sociaux sont parfois amenés à soutenir une famille en quête d'un logement. Ils doivent également faire le lien entre les diverses instances qui interviennent auprès de l'enfant sans que leurs actions soient suffisamment liées ou coordonnées entre elles.

## **Les effets de la loi cantonale sur l'enseignement obligatoire (LEO)**

Selon le chef de service, l'une des difficultés liées à l'application de la nouvelle LEO réside dans la quasi-disparition du maître de classe en voie générale. Dans le système des niveaux et des options institué par la nouvelle loi, la classe est moins un lieu de socialisation stable. Les repères utiles à la socialisation deviennent flous ou précaires. Les élèves les plus fragiles (comportement, retard, immigration) en souffrent. Pour certaines familles, l'assistant social scolaire doit reprendre la fonction de repère qui était naguère assumée par le maître de classe.

Ce problème mériterait un examen approfondi. La LEO paraît avoir été fondée principalement sur l'objectif de la meilleure offre pédagogique possible pour chaque élève dans le canton. Il se pourrait que la fonction de la classe comme lieu de socialisation ait été sous-estimée, en particulier auprès des enfants issus de l'immigration.

## **Devoirs surveillés**

L'augmentation des inscriptions aux devoirs surveillés a rendu nécessaire l'engagement d'environ quarante nouveaux surveillants. Par ailleurs, de nouvelles compétences sont demandées aux gens qui assument la surveillance. Ce n'est pas seulement du « gardiennage ». On attend des surveillants qu'ils soient capables de gérer des situations critiques, qu'ils sachent poser leur autorité, et qu'ils soient en mesure d'aider les élèves lorsqu'ils font leurs devoirs scolaires.

## **Vandalisme**

Le problème du vandalisme dans les établissements scolaires, mentionné dans le rapport de la COGES pour 2013<sup>54</sup>, a peu évolué. Une série de lieux à sécuriser a été identifiée. Les frais découlant d'actes de

---

<sup>50</sup> Résolution adoptée par le Conseil communal le 18 novembre 2014, suite à la réponse à l'interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel intitulée : « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? »

<sup>51</sup> Équivalent plein temps.

<sup>52</sup> Revenu d'insertion.

<sup>53</sup> Prestations complémentaires pour familles.

<sup>54</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2013*, p. 47.

vandalisme ont fortement augmenté en 2014, notamment à cause de l'incendie qui a touché le collège des Bergières. Un préavis est en cours d'élaboration à ce sujet, qui comprendra des propositions d'installations de vidéosurveillance à activer en dehors des heures de classe.

## **Service de santé et prévention (SSPr)**

Le Service de santé et prévention résulte, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la fusion des anciens Service de santé des écoles et Service dentaire scolaire. Les deux anciennes entités restent distinctes à travers deux offices, l'Office de santé et l'Office dentaire. La gestion administrative et RH est commune aux deux offices.

### **Office de santé**

#### *Infirmières scolaires*

La création de trois nouveaux établissements scolaires pour la rentrée scolaire 2015 a contraint le service à planifier une nouvelle répartition des infirmières scolaires, qui intervenait en même temps que le départ à la retraite de plusieurs infirmières. 40 % du personnel sera déplacé lors de la rentrée scolaire 2015-2016. Cela a conduit le service à procéder, dans l'intervalle, à des engagements d'infirmières auxiliaires, dites « poolistes ». Des infirmières pourront être engagées au statut ordinaire dès la prochaine rentrée scolaire, en sorte que l'équipe des infirmières devrait pouvoir être reconstituée dans le courant 2015.

L'emploi du temps des infirmières scolaires est compliqué, du fait qu'elles ont 9 semaines de vacances par année, mais que les collèges sont vides pendant les vacances scolaires, soit 13 semaines par année. Les infirmières scolaires travaillent généralement plus que la durée hebdomadaire usuelle, afin de compenser les quatre semaines où les écoles n'ont pas besoin de leur présence. Un temps de travail supérieur à 100 % peut être atteint à travers des heures supplémentaires et la participation à des colloques ou des réunions (réseaux) se déroulant le soir, mais cela donne un horaire éprouvant. Le service préfère engager des infirmières pour des horaires entre 50 % et 90 %.

Par ailleurs, les infirmières scolaires sont encouragées à suivre des cours de formation permanente. Dans l'ensemble, le personnel du service a bénéficié de 69 jours de formation en 2014.

#### *Médecins*

Les médecins scolaires posent un problème particulier. Ils sont cinq. Deux d'entre eux sont salariés et figurent dans le tableau du personnel fixe. Les trois autres ont un statut d'auxiliaire. Tous sont payés à l'heure. Tous font le même travail. Ces différences de statuts sont gênantes, notamment du fait que les médecins salariés peuvent bénéficier des formations offertes par le service, alors que les autres n'y ont pas droit. Cette différence de traitement a des effets sur la cohésion et la gestion de ce groupe professionnel. Cependant, chaque médecin a eu la possibilité de choisir lui-même son statut.

#### *Interventions dans les établissements*

Le service organise une foison d'interventions dans les établissements, à la demande de ceux-ci, dans les domaines de l'alimentation, du mouvement, du déroulement des récréations, de la prévention des dangers d'internet, de la violence, des risques du sida<sup>55</sup>, etc. À noter qu'il est difficile de mobiliser les parents pour les ateliers où leur présence est requise, (comme les ateliers de diététique ouverts aux familles des enfants qui suivent le programme ALEX<sup>56</sup> par exemple).

---

<sup>55</sup> Syndrome d'immunodéficience acquise.

<sup>56</sup> Alimentation et exercices.

### *Suppression des contrôles plantaires*

Une prestation a été supprimée : celle des contrôles plantaires. Ces contrôles visaient principalement à combattre les verrues, qui se développent principalement chez les enfants de 5 à 15 ans. Or, selon les connaissances médicales actuelles, le papillomavirus responsable des verrues plantaires notamment, est ubiquitaire. Les verrues ne sont pas dangereuses, et finissent en général par disparaître spontanément, le plus souvent dans un délai n'excédant pas deux ans.

### **Office dentaire**

L'ancien Service dentaire, désormais office, a fait l'objet d'un examen de son fonctionnement et diverses mesures de rationalisation ont été entreprises afin d'améliorer son efficacité. Notamment en matière d'archivage des données. Cependant, aux dires de la cheffe de service, beaucoup reste à faire. Un orthodontiste à 60 % a donné sa démission. Il est difficile de recruter des orthodontistes, en raison du fait que les salaires offerts par la Ville sont sensiblement inférieurs à ce qu'un orthodontiste peut gagner en pratique privée – malgré les treize semaines de vacances dictées par l'agenda scolaire. Et pour les dentistes, la seule pratique auprès d'enfants ne leur permet pas de suivre l'évolution de leur métier dans tous ses aspects. En tout état de cause, la réorganisation de l'Office dentaire devrait se poursuivre en 2015.

## **Service de psychologie scolaire (SPS)**

Le Service de psychologie scolaire, qui agit sur mandat du Canton, est dans l'attente de la future loi cantonale sur la pédagogie spécialisée (LPS), qui redéfinira ses missions et son organisation. En attendant, les remarques émises dans le rapport de la COGES pour 2013<sup>57</sup> restent d'actualité : le service peine à répondre à la demande, qui ne fait que croître d'une année à l'autre, et les listes d'attente s'allongent. L'augmentation de la démographie lausannoise est un facteur objectif. Par ailleurs, les enseignants ont de plus en plus tendance à faire appel au SPS lorsqu'ils ont affaire à des élèves perturbateurs. À cela se sont ajoutés, en 2014, plusieurs événements dramatiques, dont deux décès fortement médiatisés.

### **Insuffisance des effectifs en psychomotricité et en logopédie**

Le rapport de la COGES pour 2013 contenait une observation invitant la Municipalité à *explorer toutes les voies d'action lui permettant d'obtenir du Canton une répartition des logopédistes, psychologues et psychomotriciens tenant compte de l'augmentation de la population et des besoins spécifiques de Lausanne*.<sup>58</sup> Le service a rassemblé les données permettant de montrer la situation particulière de Lausanne, dont la population comprend une proportion plus élevée d'élèves à problèmes que les régions de campagne. Un courrier a été adressé à ce sujet à l'autorité cantonale. Un rapport est en préparation.

### **Gestion du stress**

Le service a lancé un projet pilote de « gestion du stress ». Ce projet, suggéré par des demandes émanant de nombreuses classes, se déroule dans l'établissement de Villamont auprès d'élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années. L'un des facteurs déclencheurs du projet a été le questionnement d'un journaliste à propos de la consommation de médicaments chez les collégiens qui préparent le certificat. Il semble que la vie des écoliers est actuellement de plus en plus remplie, qu'ils n'ont plus guère le temps de respirer, encore moins de s'ennuyer, et qu'ils doivent constamment s'adapter à des changements rapides. L'éclatement des classes à travers les cours à option et les niveaux voulus par la LEO a aggravé cette situation (voir *supra*, rapport SEP+S). Le projet « gestion du stress », basé sur des techniques de

---

<sup>57</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2013, p. 49.*

<sup>58</sup> *Ibidem*, 9<sup>e</sup> observation.

respiration, comportait cinq séances d'une heure et demie. Les parents y ont été associés. Les résultats paraissent positifs, et le programme a été reconduit pour l'année scolaire 2014-2015.

## **Service du travail (ST)**

Les effectifs du Service du travail paraissent répondre aux besoins. Le fait que l'Office régional de placement (ORP) n'emploie que 81 ept pour une dotation théorique de 106 ept résulte du fait que le niveau du chômage est relativement bas, le financement des postes ORP par la Confédération suivant les fluctuations du nombre de dossiers. Le nombre moyen des demandeurs d'emploi a légèrement baissé entre 2013 (6400) et 2014 (6246).

### **Projet pilote en réinsertion professionnelle**

À la demande et avec le financement du Canton, le Service du travail a mis en place un projet pilote en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) avec le Service social. Ce projet consiste à réunir dans une même unité des conseillers ORP et des assistants sociaux. L'expérience a débuté en février 2015 et doit s'étendre pleinement sur douze mois à partir d'octobre 2015, soit dès que 450 bénéficiaires seront pris en charge par l'unité. Elle est soumise à une évaluation confiée à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) et à l'Université de Lausanne (Unil). Elle devrait permettre de vérifier si l'association de conseillers ORP et d'assistants sociaux dans une même unité donne de meilleurs résultats que le système habituel en termes d'insertion professionnelle.

### **Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)**

Le but de la FLAT est de faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation. Elle peut prendre en charge l'écolage, le matériel scolaire ou les déplacements professionnels, pour autant que les recherches d'autres solutions n'aient pas abouti.

En 2014, la FLAT a alloué 17'743 francs sous forme de don et 52'087 francs sous forme de prêt. Sur 62 demandes, 33, dont une émanant d'une institution, ont été satisfaites.

La FLAT a été créée en 1978, après l'introduction de l'assurance chômage obligatoire, qui entraînait la dissolution de la Caisse publique d'assurance chômage de la Ville de Lausanne. Une partie de la fortune de cette caisse a pu être consacrée à la création d'un fonds à caractère social. La FLAT est un organisme juridiquement indépendant dont la gestion administrative est assurée par l'EJCS. Le Conseil de fondation est composé de onze membres nommés par la Municipalité. Le Service de la révision de la Ville de Lausanne est son organe de contrôle.

Le capital initial de la fondation s'élevait à 3'404'595 francs. À fin 2013, il restait 2'079'126 francs, dont 1,2 million placé auprès de la Ville de Lausanne (taux actuel 0,905 %).

### **Emplois temporaires subventionnés**

Le Bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) a placé en 2014 1239 chômeurs en emploi temporaire subventionné, ce qui correspond à peu près au niveau des années précédentes. Cependant, le Canton insiste pour que les mesures ETSL débouchent le plus possible sur une prise d'emploi, normalement dans l'entreprise ou l'administration où a eu lieu le stage subventionné. Le Service de prévoyance et d'aides sociales a même fixé un objectif de 50 %, ce qui est très ambitieux, dans la mesure où une partie des bénéficiaires du Revenu d'insertion adressés par les Centres sociaux régionaux (CSR) ne sont pas vraiment employables. À noter cependant que la plupart des participants aux mesures ETSL sont adressés par les Offices régionaux de placement et sont tous aptes au placement. Cela étant, le secteur des ETSL va réorienter ses activités dès 2015 pour s'insérer encore mieux dans le dispositif global visant à réintégrer le plus grand nombre possible de chômeurs dans le monde du travail.

## **Inspection du travail Lausanne (ITL)**

L'Inspection du travail Lausanne surveille l'application des lois sur le travail et sur l'assurance accidents, la surveillance du travail au noir relevant du Canton. En 2014, l'Inspection du travail a vérifié l'application de la nouvelle loi fédérale autorisant l'ouverture dominicale des magasins des stations-service situés sur les aires des autoroutes ou le long d'axes de circulation importants. Il régnait un certain flou sur la définition de ce qu'est un axe de circulation important. Sur 17 « shops » de stations-service, 12 semblent ne pas remplir les conditions de la loi fédérale.

L'ITL a également déployé une activité intense au sein des services de la Ville de Lausanne pour vérifier l'application de la directive MSST (Appel des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail). Elle a constaté 231 situations où les directives n'étaient pas correctement appliquées. Ces situations, généralement de peu de gravité, feront l'objet de mesures correctrices.

## **Service social Lausanne (SSL)**

Le nombre de démissions au Service social (21 sur 286 collaborateurs) est inférieur à 2013 (26). L'audit sur la charge de travail des collaborateurs administratifs et des assistants sociaux, prévu l'an dernier par la Conférence des directeurs des centres sociaux régionaux, n'a pas encore été réalisé. Il devrait commencer en mai 2015. Le consultant a été choisi.

Le service met l'accent sur les mesures d'insertion professionnelle (MIS), qui sont en augmentation constante depuis leur introduction en 2006. En 2014, 1370 personnes ont bénéficié d'une telle mesure (cours, stage en entreprise, etc.).

Un autre accent a été mis sur l'assistance aux personnes qui n'arrivent pas à payer leurs primes d'assurance maladie, soit qu'elles ne reçoivent pas un subside complet, soit que leur prime est supérieure au montant du subside. Ces personnes risquent de se retrouver sans couverture maladie. Le SSL a reçu 2100 personnes en 2014 contre 1018 en 2013, soit plus du double. Il a aidé plus de 1000 personnes à changer de caisse.

## **Baisse des dépenses d'aide sociale**

Pour la première fois depuis 2003, le SSL enregistre une baisse des dépenses d'aide sociale, alors que ces dépenses continuent à croître dans le reste du canton, et bien que la croissance démographique continue à Lausanne. Il faut y voir les effets de la politique très active menée par le service pour aider les chômeurs à se réinsérer sur le marché du travail, notamment à travers les MIS. Il se peut que ce phénomène soit aussi lié à la rareté des appartements en ville. Beaucoup de familles défavorisées choisissent de s'établir dans une commune où les appartements sont moins rares et les loyers moins élevés.

Le projet de logements modulaires à Vidy, qui offrira 62 logements temporaires aux bénéficiaires de l'aide sociale lausannoise, a pris du retard en raison des oppositions des voisins. Après négociation avec les opposants, le projet a été remanié et fera l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête. Ces logements devraient être disponibles en 2016.

## **Fonds**

Le Fonds du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération sert principalement à secourir les personnes en situation délicate et en cas d'urgence. Ce fonds est alimenté par des donations ou des successions en déshérence ainsi que par le budget communal. En 2014, 147'149 francs ont été prélevés sur ce fonds. Le disponible à la fin 2014 s'élevait à 268'996 francs.

Le Fonds d'action sociale est alimenté par les revenus d'un immeuble. Il est géré par le SSL conjointement au Fonds Grumbach et au Fonds pour projets spéciaux.

Le Fonds Grumbach a pour but de venir en aide aux personnes âgées habitant Lausanne en difficulté financière. Il intervient à bref délai sur demande du SSL pour venir en aide financièrement aux

personnes âgées lausannoises dont la situation ne peut pas être suffisamment améliorée par le recours aux aides sociales existantes.

Le Fonds pour projets spéciaux a été créé en 2006, lors de la fusion de divers fonds provenant notamment de la Fondation Bugnion et de la Fondation Piot, qui poursuivaient des buts analogues dans le domaine de la prévention, de la protection ou de l'action sociale.

En 2008, ces trois fonds disposaient d'une réserve de 1'900'865 francs. D'une année à l'autre, les dépenses excèdent légèrement les recettes. À la fin 2014, le disponible s'élevait à 1'772'658 francs.

### **Augmentation des situations de précarité**

Divers indices signalent une augmentation du nombre des personnes qui vivent dans une situation de grande précarité.

Pour la couverture des besoins vitaux (abri et nourriture), il n'est exigé des demandeurs aucune condition particulière, même s'ils n'ont pas de papiers. Il s'agit d'une population mouvante, formée pour l'essentiel d'étrangers (94 % en 2014). Les structures d'hébergement d'urgence (abri de protection civile, Marmotte, Sleep-in) sont saturées pendant la saison froide, et toute offre supplémentaire est immédiatement exploitée. Plus il y a d'abris, plus il y a de candidats. À la clôture du plan « grand froid », 40 à 50 demandes ont dû être refusées pendant plusieurs jours.

La distribution de nourriture continue de croître. Le nombre de repas servis à la Soupe populaire (Fondation Mère Sofia) a dépassé 68'452, soit environ 7500 de plus qu'en 2013.

Selon le chef du SSL, ces données révèlent une tendance lourde qui risque de s'aggraver dans les années qui viennent.

### **Entretien avec le directeur de l'EJCS, M. Oscar Tosato**

L'atmosphère dans les services, y compris ceux dont l'encadrement a changé en 2014, est très positive, même si la charge de travail est parfois lourde, et que les relations avec certains usagers peuvent être tendues.

Selon M. Tosato, beaucoup de problèmes relèvent des relations entre la Commune et le Canton, du fait que l'administration communale, dans ce secteur, dépend largement du financement ou de réglementations qui sont de compétence cantonale. C'est ainsi que tout le secteur des psychologues, psychomotriciens et logopédistes vit dans l'attente de la nouvelle loi cantonale sur la pédagogie spécialisée. Le fait que le Canton, dans ce domaine comme aussi dans le domaine scolaire, peine à reconnaître les spécificités de la population de Lausanne crée une tension quasi institutionnelle. Le directeur et ses chefs de service s'efforcent d'être constamment présents dans les lieux où ces problèmes sont abordés, notamment dans la plateforme canton-communes. De plus, la politique de *personal stop* du Canton conduit à un manque certain de personnel administratif notamment, malgré la croissance continue de la population lausannoise.



# **Finances et patrimoine vert (FIPAV)**

## **Préambule**

La sous-commission a eu l'occasion de rencontrer des représentants ou des chefs de service de tous les services et a conclu ses visites par une entrevue avec la directrice.

Notons que pour la deuxième année consécutive, les commissaires ont reçu un document d'une extrême utilité pour leur travail. Ce document, intitulé « Tableau de suivi des affaires du Conseil communal », est un tableau de bord qui liste tous les objets – initiatives, préavis, interpellations, résolutions, questions – qui concernent le Conseil avec les délais, les auteurs et les services concernés. Ce tableau de bord mériterait d'être affiné dans son contenu, notamment par l'adjonction d'une rubrique de suivi des préavis votés par le Conseil communal, et, surtout, d'être proposé par toutes les directions. Ce dernier point fait l'objet d'une observation dans le préambule présidentiel.

## **Secrétariat général (SGFIPAV)**

La secrétaire générale étant en arrêt maladie, la sous-commission a été reçue par la cheffe comptable de direction.

Lors de la discussion, il a été beaucoup question de la « Subvention80 », la subvention de huitante francs au titre de la cherté de la vie en ville de Lausanne. Pour l'année 2013, 93 % des bénéficiaires identifiés comme ayants droit ont reçu leur subvention courant 2014. En 2015, ce taux est monté à 94 % et devrait encore s'améliorer dans les mois à venir. Les 6 % de bénéficiaires qui n'ont pas reçu leur subvention 2013 sont des personnes difficilement atteignables qui n'ont pas été reconnues comme clientes des Services industriels de Lausanne. Ce sont des personnes qui n'ont pas répondu au courrier qui leur a été adressé ou qui ne l'ont pas reçu pour diverses raisons. Il peut s'agir de personnes qui ont déménagé et résilié leur contrat électrique sans pour autant s'annoncer partantes au Contrôle des habitants, de personnes ne parlant que mal le français, des personnes en établissement médico-social, en prison ou sous tutelle, entre autres. Notons que 45 % des bénéficiaires non-SiL – soit environ 4500 « errants » – n'ont pas pu recevoir leur subvention. Après discussion avec la directrice, il apparaît que ce pourcentage est normal compte tenu du mode de versement de la subvention et que ses services feront tout leur possible pour le réduire.

Du point de vue de l'activité du Secrétariat général, la cheffe comptable de direction relève que la réflexion transversale induite par la création de ce service qui touche tous les services ainsi que la ligne de conduite harmonisée permettent une meilleure collaboration entre les services et sont gage d'une meilleure atteinte des objectifs de la Municipalité.

Suite à une question des commissaires, la cheffe comptable de direction relève que la directrice propose des objectifs clairs, qu'elle est présente pour les services et que sa volonté de lier l'opérationnel avec les volontés politiques se passe bien.

## **Service financier (SF)**

Le nouveau chef de service nous a assuré que les motions et postulats (la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, « Pour un règlement lausannois sur la participation de la Ville. Plus de transparence et de responsabilités », et son postulat « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois », ainsi que celui de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une

comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2<sup>59</sup> ») qui font l'objet d'un préavis multipack en préparation depuis 2014 trouveront une réponse municipale en 2015.

Par ailleurs, le service travaille toujours sur le choix d'un *Enterprise Resource Planning* (ERP) destiné à remplacer *GEFI*, le programme comptable actuel.

À propos des recours concernant la « taxe poubelle », une décision du Tribunal cantonal est attendue pour l'été.

L'harmonisation comptable MCH2 devrait aboutir à un accord entre les Communes à l'horizon 2018. Le chef de service estime qu'il serait logique de changer de programme comptable et de mettre en œuvre les MCH2 au même moment.

## **Service des parcs et domaines (SPADOM)**

La fusion de Forêts, domaines et vignobles avec Parcs et promenades a permis de nouvelles synergies, des économies d'échelle, notamment sur les achats, ainsi qu'une meilleure planification des travaux et leur coordination. Une autre conséquence positive a été d'inciter à donner plus de place au vert et à la nature en ville. En effet, les forestiers, œuvrant en milieu naturel, étaient culturellement plus sensibles à la nature et à l'écologie que les jardiniers et horticulteurs qui interviennent en milieu urbain.

Ainsi, depuis la fusion, on relève une diminution des actes relevant de « l'acharnement » comme la taille trop fréquente, et inutile, des arbres.

Les nouvelles synergies permettront ainsi d'absorber le surcroît de travail qu'engendrera Métamorphose sans faire augmenter de manière trop importante les effectifs du service.

Notons aussi un élément d'importance : l'usage modéré de traitements chimiques ou l'usage de produits écologiques est un bénéfice pour la santé du personnel.

En 2014 Lausanne Jardins aura été un événement marquant pour le service. Cet événement, qui a lieu à budget constant malgré une volonté de rayonnement renouvelée, a été un succès. Le service assure toute la production horticole et matérielle sur la base des demandes des artistes retenus par l'association. Relevons que le service garde cinq places d'exposition pour son personnel à qui est proposé un concours interne. Parmi les points positifs appréciés par le public figure la compacité de l'événement 2014.

La propreté des parcs et de certaines zones de loisirs ne s'améliore pas. Un préavis, qui devrait sortir cette année, visera à améliorer la rationalisation de la gestion des déchets. Il faut relever que les jardiniers et horticulteurs sont contraints de se muer en nettoyeurs et que cela est assez décourageant pour des gens dont la mission est différente. Parmi les mesures envisagées, il est question de mécaniser le nettoyage des espaces verts au moyen, par exemple, d'aspirateurs à gazon.

La compostière de la Tuilière ne reçoit plus les déchets verts depuis le 22 décembre 2014. La Municipalité, par le truchement des Services industriels, de Travaux et de Finances et patrimoine vert, a investi beaucoup d'énergie, de travail et de moyens pour tenter de trouver un site de substitution. Le site le plus optimal, identifié par une étude, était celui de Cery. Hélas, le Canton n'a pas semblé être très réceptif à l'aménagement d'une installation de compostage – ou mieux, de biométhanisation – sur ce site. Relevons que cet aménagement aurait nécessité une modification de l'affectation du sol et probablement un Plan d'affectation cantonal. C'est à ce niveau que le manque d'engagement du Canton a fait, pour l'instant, capoter le projet.

Les déchets verts des ménages seront traités dans deux compostières privées de la région alors que ceux de SPADOM seront, à terme, traités par le service lui-même. Notons que les gros déchets ligneux sont déchiquetés puis incinérés à Tridel<sup>60</sup>.

Du point de vue de l'aménagement du temps de travail (ATT), il faut relever que ce système fonctionne très bien et, selon le chef de service, à la satisfaction du personnel. Cette satisfaction est à

---

<sup>59</sup> Nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes.

<sup>60</sup> Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne.

rechercher du côté saisonnier et dépendant de la météo du travail du service. L'ATT permet aussi aux cadres de faire valoir les heures de travail passées dans les démarches participatives et les réunions de quartiers.

Parmi les préavis votés par le Conseil restés en souffrance, on trouve le préavis N° 2005/57<sup>61</sup> qui sollicitait l'octroi d'un crédit de 800'000 francs, prélevé sur le Fonds du développement durable (FDD), destiné à accompagner la mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain » dans les forêts de la Ville de Lausanne. Il prévoyait notamment un montant de 200'000 francs pour la construction d'un nouveau refuge accessible en voiture en lieu et place de ceux des Côtes et des Censières, qui ne seront plus accessibles qu'à pied. Le refuge des Saugealles a été construit sur le crédit voté. Suite à différentes économies et à l'abandon d'une enquête, pourtant prévue dans le préavis, non effectuée, une « queue » de crédit de 150'000 francs subsiste.

- **3<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à se déterminer sur le sort qu'elle désire octroyer au montant subsistant et à « boucler » le préavis N° 2005/57.**

### **Service achat et logistique Ville (SALV)**

Le service poursuit son action de centralisation des achats lorsqu'ils sont suffisamment récurrents et touchent plusieurs services. Ainsi, des regroupements d'achats permettent de passer des marchés de gré à gré à des achats soumis à la Loi sur les marchés publics, ce qui permet des économies importantes. À titre d'exemple, elles sont de l'ordre de 45 % pour l'achat de certaines tenues de travail.

Le service centralise également l'achat des véhicules légers non spéciaux et a mis au point un référentiel de prix moyen par type de modèle. La standardisation des achats de véhicules légers permet environ 230'000 francs d'économies par rapport aux budgets d'avant 2014. Grâce à ces économies, la Ville va pouvoir remplacer ses trop vieux et peu économiques véhicules par des modèles plus efficaces.

Le service a mis sur pied un groupe « contrats d'entretien », qui réunit les spécialistes de différentes directions de la Ville qui rédigent des « contrats Ville » standards desquels les différents services de la Ville peuvent se revendiquer lorsqu'ils négocient un contrat. La coordination et l'aide à la négociation des contrats est préférable à l'imposition de contrats uniques lorsque l'on sait que la Ville possède plus de trois mille contrats d'entretien dont beaucoup ont des particularités que seuls les spécialistes des différents services peuvent maîtriser.

Dans son rapport pour l'exercice 2007, la COGES faisait l'observation suivante: *La Municipalité est invitée à donner aux apprentis du MAGESI<sup>62</sup> la possibilité de consommer des repas chauds.*<sup>63</sup> La réponse municipale a été la suivante :

*La Municipalité partage le souci de la Commission de gestion concernant les repas des apprentis qui se forment dans une zone qui, actuellement, n'offre que peu de possibilités de manger chaud. Cette zone est toutefois promise à une densification de son urbanisation dans les années à venir, qui s'accompagnera probablement d'une augmentation de l'offre en matière de restauration.*<sup>64</sup>

La Municipalité évoquait trois pistes : l'accès des apprentis à la cantine des tl, la livraison de produits de boulangerie industrielle et la livraison de repas par des fournisseurs de services. Selon nos informations, à l'heure actuelle, seule la livraison de produits de boulangerie a été réalisée. Or, aujourd'hui les apprentis, comme les autres employés de la Ville, qui travaillent sur le site de Malley n'ont toujours pas droit à des repas chauds quand bien même leur nombre se monte à plus de cent cinquante. À ce nombre non négligeable, on pourrait ajouter celui des employés du Centre intercommunal de gestion des déchets (CID). La masse critique pour envisager une « restauration

<sup>61</sup> Mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain », réserve forestière. Demande de crédit cadre.

<sup>62</sup> Magasin général des Services industriels.

<sup>63</sup> Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2007, p. 52, 17<sup>e</sup> observation.

<sup>64</sup> Ibidem, p. 124.

collective municipale avec haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale » sur le site de Malley est donc atteinte et il est grand temps de faire plus que de *partager le souci de la Commission de gestion* et donc de prévoir un système de restauration collective sur le site.

- **4<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à proposer des repas chauds aux employés des sites de Malley (ex-MAGESI et CID).*

### **Service de la révision (SR)**

La 22<sup>e</sup> observation de la COGES dans son rapport 2012, qui invitait la Municipalité à *prévoir la mise en place d'une base réglementaire pour définir les prérogatives du Service de la révision*,<sup>65</sup> n'a toujours pas obtenu de réponse alors que dans son rapport 2013 la sous-commission écrivait que cette base réglementaire devait sortir en 2014<sup>66</sup>. Le chef du Service de la révision nous assure que tel sera le cas pour 2015 et attribue ce retard au fait que le projet de règlement n'a pu être validé en interne en raison de dossiers prioritaires et d'absences maladies.

- **5<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à se doter d'une base réglementaire définissant les prérogatives du Service de la révision dans les meilleurs délais.*

Parmi ses activités, le service effectue des audits réguliers sur les services qui octroient des subventions. Pour ce faire, il investigate les procédures décisionnelles qui règlent l'octroi des subventions et l'utilisation de celles-ci.

Le service contrôle aussi les procédures d'octroi des subventions casuelles attribuées par le Service de la culture et celui des Sports. Selon nos informations, ces procédures n'ont pas été contrôlées depuis au moins quinze ans.

- **6<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à faire en sorte que le Service de la révision assure un contrôle beaucoup plus régulier des procédures d'octroi des subventions casuelles dans les domaines de la culture et des sports.*

### **Fonds**

La direction ne gère que deux fonds : le Fonds compensatoire pour arbres abattus et le Fond Raphaël Garbiras. Le second, qui est un legs, a été alimenté en une seule fois et, selon la note municipale du 13 décembre 2006, assure les frais d'entretien des tombes de M<sup>me</sup> Bertha-Ida Guzman et du testateur ainsi que le renouvellement des concessions à leur échéance.

Le Fonds compensatoire pour arbres abattus est un fonds de type renouvellement qui est alimenté par les indemnités dues lors de l'abattage non compensé d'un arbre. Le fonds obéit à l'art. 60 du Règlement du Plan général d'affectation du 26 juin 2006.<sup>67</sup>

---

<sup>65</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012, p. 58.*

<sup>66</sup> *Ibidem. Année 2013, p. 57.*

<sup>67</sup> *Art. 60. Contribution compensatoire. <sup>1</sup>La contribution compensatoire pour tout arbre abattu et non remplacé est définie par les « Directives pour le calcul de la valeur des arbres » éditées par l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP). Cette contribution se calcule par rapport à la dimension et à l'état de santé de chaque végétal abattu. <sup>2</sup>Le produit de cette contribution est versé au crédit d'un fonds spécial de la Commune affecté aux travaux de plantations de compensation et de restauration.*

# Services industriels (SiL)

## Préambule

Les membres de la sous-commission ont commencé leurs visites par une conférence des chefs de service, puis ont rencontré les cinq chefs de service, le secrétaire général, ainsi que le conseiller municipal. Cette année, il n'y a pas eu de discussion approfondie sur l'un ou l'autre des services, mais l'accent a été porté sur la situation des fonds, en particulier la création du nouveau Fonds pour l'efficacité énergétique de la Ville de Lausanne (FEE). Les commissaires tiennent à relever l'accueil parfait par les chefs de service toujours accompagnés de leurs cadres dirigeants.

## Secrétariat général (SGSiL)

*Personnel* : le service occupe 4 ept et la conciergerie de toute la direction des SiL qui représente 8,31 ept.

*Faits marquants* : en 2014, le service a mis sur pied l'assemblée générale de l'association Cité de l'énergie qui a eu lieu sur le site du Musée olympique le 9 mai. À cette occasion, le label EEA®Gold<sup>68</sup> a été remis officiellement à la Ville de Lausanne. Le thème de cette assemblée était les relations entre l'Europe et les Cités de l'énergie, la Convention des maires et la norme ISO<sup>69</sup> 50001 pour le management de l'énergie.

Le fonds CO<sub>2</sub>, créé en 2014, règle les droits d'émission pour 2014 à 2020. En signant la Convention des maires, la Ville de Lausanne s'est engagée à atteindre pour l'ensemble du territoire communal d'ici 2020 les objectifs dits des « 3 x 20 » : augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> et atteinte d'une part de 20 % de sources renouvelables dans le mix énergétique global.

*Participation au Système d'échange de quotas d'émission CO<sub>2</sub>* : depuis 2013, la Commune, via son Service du gaz et du chauffage à distance, participe au Système suisse d'échange de quotas d'émission (SEQE). Les installations des SiL participent au SEQE et obtiennent un remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> :

- chaufferie de Pierre-de-Plan (181 MW) ;
- chaufferie de Malley (13 MW) ;
- nouvelle chaufferie de la STEP<sup>70</sup> (24MW), y compris la combustion des boues (4 MW).

*Activités d'éducation à l'énergie* : les activités de sensibilisation à l'énergie des élèves lausannois se sont poursuivies. 31 classes, représentant 565 élèves, ont suivi des informations sur l'Étiquette Énergie ; 104 classes, représentant 1981 élèves, ont été sensibilisées à la découverte des énergies ; 4 classes, représentant 70 élèves, ont reçu une information sur la thermographie infrarouge et 7 classes, soit 141 élèves, ont participé au défi énergie.

*Projet Sirius de pompes à chaleur géothermique* : le projet Sirius de pompes à chaleur géothermique à 500 mètres a permis, entre fin février et août 2014, l'installation de cinq sondes géothermiques sur les huit au total comme planifié.

Des pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 mètres ont été retenues pour équiper le quartier des Plaines-du-Loup. Afin de vérifier la faisabilité de ce choix, une sonde géothermique a été installée dès le mois de décembre 2014 et les essais se poursuivront au printemps 2015.

---

<sup>68</sup> European Energy Award®Gold

<sup>69</sup> Organisation internationale de normalisation.

<sup>70</sup> Station d'épuration des eaux usées.

*Métamorphose / Plaines-du-Loup* : une étude a commencé au printemps 2014 en vue de résoudre le conflit entre l'infrastructure du tunnel du futur M3 et les sondes géothermiques pour estimer le potentiel de valorisation géothermique du métro pour le tracé des Plaines-du-Loup. Le rapport final de cette étude est prévu pour le printemps 2015.

*Projet de production de biocombustible à partir de bois* : l'augmentation réjouissante des raccordements au réseau de chauffage à distance a toutefois pour conséquence de dégrader la qualité environnementale de la chaleur distribuée. En hiver, la chaleur de Tridel<sup>71</sup> est intégralement utilisée et la puissance supplémentaire nécessaire doit être fournie par des chaudières à gaz. La chaleur renouvelable pour le chauffage à distance peut être produite à partir de bois, solution qui peut être rapidement mise en œuvre. La transformation du bois en bio-huile par pyrolyse présente l'avantage de pouvoir concentrer dans un volume restreint la valeur énergétique du bois, dès lors facilement stockable et transportable. Une étude sur l'état de la technologie a été réalisée. Ce projet se poursuivra en 2015.

*Projet EolJorat* : le projet EolJorat est mené par Si-Ren S.A. en collaboration avec le Service d'urbanisme, le Service des parcs et domaines et les bureaux mandataires. L'année 2014 a été consacrée au traitement des oppositions et à la rédaction d'un rapport-préavis<sup>72</sup>.

*Entretien des bâtiments* : au chapitre de l'entretien des bâtiments, on peut relever la rénovation de la cage d'escalier de Chauderon 27, la réfection complète de l'étanchéité de la passerelle reliant le bâtiment de Chauderon 23 à ceux de la rue Genève et la rénovation du troisième étage de la rue de Genève 38 occupé par le Service multimédia. Il faut également signaler la réfection de deux salles de conférences et la modernisation de la réception du site de Pierre-de-Plan.

## **Service finances, administration et développement (FASiL)**

*Ressources humaines* : la division RH a un effectif de trois RRH et de deux assistants RH pour la gestion de plus de 600 collaborateurs (y compris apprentis et auxiliaires). Elle assure la saisie des parts variables des salaires.

À la fin 2014, le plan des postes SiL laisse apparaître des postes vacants liés aux difficultés de recrutement, principalement dans les domaines techniques (dessinateur, électricien de réseau, génie civil, etc.). Les barèmes de rémunération de la Ville ne sont pas toujours adaptés pour ces spécialistes.

La division RH a conduit plusieurs projets transversaux pour l'ensemble des SiL, notamment la poursuite du développement de la formation continue des cadres. Cette formation, d'une durée de six demi-journées par groupe, a donné satisfaction aux participants et elle se poursuivra avec des formations sur des thèmes plus ciblés en fonction des besoins des SiL.

En réponse à l'observation de 2013<sup>73</sup>, le nombre d'apprentis présents au Centre de formation (C-FOR !) augmente chaque année. En 2014, ils étaient 39 (y compris 6 apprentis automaticiens des tl). Des stages pratiques ont été organisés en collaboration avec la Compagnie générale de navigation (CGN) pour l'entretien des bateaux à vapeur. Des travaux d'entretien sont également réalisés par des apprentis à l'usine hydro-électrique de Lavey.

Le site de formation de Malley a fêté ses vingt ans en fin d'année 2014.

*Sécurité et santé au travail* : concernant les accidents professionnels, on relève principalement des cas bagatelles (moins de trois jours d'arrêt). Deux accidents plus graves ont été enregistrés, consécutifs à une chute et à une glissade de plain-pied. Pour les accidents non professionnels, la fréquence et les

---

<sup>71</sup> Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne.

<sup>72</sup> Rapport-préavis N° 2015/6 : Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat » secteur sud. Zone spéciale selon l'article 50a, lettre b LATC et zone agricole selon l'article 52 LATC. Abrogation partielle du plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. Études d'impact sur l'environnement. Constitution de droits distincts et permanents de superficie conditionnels. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? »

<sup>73</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2013*, p. 60 : « 10<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre pour que l'effectif des 48 apprentis au C-FOR ! soit atteint dans les plus brefs délais, en conformité avec l'objectif qu'elle s'est fixé ».

jours d'absence sont relativement stables. Les chutes et les glissades restent encore la principale cause, suivies par les accidents de sport (football, ski, hockey sur glace).

Selon la directive N° 6508<sup>74</sup> de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail, une formation a été dispensée aux collaborateurs concernés.

Un exercice d'évacuation a eu lieu pour le site de Malley en collaboration entre le Service de l'électricité (SEL) et le Service achat et logistique Ville (SALV). De nombreux cours de sensibilisation ont été dispensés au sein des SiL.

Enfin, quatorze visites de chantiers concernant les trois services techniques (Service de l'électricité, Service du gaz et du chauffage à distance et Service multimédia) ont été effectuées en présence des chefs de service respectifs.

*Qualité et environnement* : une nouvelle cartographie des onze processus des SiL a été établie et réunie dans le Système de management intégré (SMI).

*Comptabilité de direction* : la comptabilité a étudié différents projets en vue d'améliorer la qualité des données lors de la saisie de pièces comptables. Un premier projet a abouti et la comptabilisation des factures internes SiL sera effective au début 2015.

En début d'année 2014, le SALV a décidé de mettre en production un logiciel de dématérialisation des factures fournisseurs.

*Encaissements* : la facturation trimestrielle a été introduite au cours de l'année 2014 et la génération des rappels automatiques a fortement diminué avec une baisse d'environ 15'000 envois. Ceci a eu pour conséquence une diminution des frais postaux. Le nombre de rappels a été de 85'719. Le nombre de coupures a été de 1425 en 2014 et a été généralement suivie de la pose d'un compteur à prépaiement permettant le maintien de la fourniture de courant électrique.

*Informatique* : les nouveaux marchés de l'énergie obligent à une restructuration profonde du système d'information. L'entretien des quelque cent applications métiers nécessite l'adoption de bonnes pratiques. À cet effet, le Service d'organisation et d'informatique (SOI) et les SiL ont mis en place de nouveaux principes de gouvernance informatique.

La division informatique a pris en charge 4672 demandes courantes *via* son *helpdesk* et traité, dans le domaine *SAP*<sup>75</sup>, 588 demandes d'anomalies, 119 demandes d'évolution et 727 demandes de sécurité.

*Affaires juridiques et réglementaires* : l'année 2014 a été fortement marquée par le projet Lavey+, comme cela avait déjà été le cas en 2013. En particulier, un important soutien a été fourni dans le cadre des négociations avec les autorités valaisannes.

Concernant la procédure ouverte sur les tarifs 2008-2009-2010 à l'encontre des SiL par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), cette dernière a envoyé durant l'été 2014 un rapport de vérification aux SiL après près de cinq ans de procédures.

La division a également apporté un soutien important dans le cadre de plusieurs procédures de consultation, en particulier sur la Stratégie énergétique 2050 et sur l'arrêté fédéral sur l'ouverture totale du marché de l'électricité.

## **Service commercial (SiLCOM)**

*Situation du marché de l'énergie* : dans le domaine de l'électricité, ces dernières années ont été marquées par le développement des interconnexions et les couplages de marché qui ont permis de réaliser un marché intégré de l'ouest de l'Europe, dont la Suisse est exclue. En 2014, les prix du marché de gros sont restés très bas, continuant de peser sur la rentabilité des moyens de production non subventionnés.

*Deuxième année d'ouverture du marché du gaz* : l'année a été marquée par la poursuite des activités de marketing mises en place pour densifier le réseau de gaz. 20 % de nouveaux clients ont choisi la prestation de raccordement « clés en main ». L'octroi de diverses primes pour le remplacement des

<sup>74</sup> Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST).

<sup>75</sup> Systems, applications, and products for data processing.

anciennes chaudières peu performantes par des chaudières à gaz à condensation a été étendu sur toute l'année 2014.

En 2014, la fourniture de gaz a diminué de 217 GWh (-10,6 %). Cette baisse s'explique par des températures 2014 plus chaudes que la normale par rapport à la moyenne multi-annuelle.

Les ventes de gaz naturel carburant (GNC) aux tl ont diminué de 41 % par rapport à 2013. Les tl ont d'ailleurs annoncé la suppression prochaine des bus à gaz naturel. Les consommations des véhicules SiL et des privés ont augmenté de 4,7 % sur la même période.

*Sixième année du marché libéralisé de l'électricité* : face à la baisse du coût de l'électron, les clients sont de moins en moins frileux vis-à-vis du marché. En 2014, les SiL ont fidélisé seize nouveaux clients pour un volume d'environ 7,5 GWh et prolongé le contrat de quatorze autres clients pour un volume d'environ 15 GWh. La part de consommation d'électricité nativa®, d'origine 100 % renouvelable, reste très élevée.

*Raccordements au gaz et au chauffage à distance* : les SiL, par leur activité de prospection, ont acquis 289 nouveaux raccordements sur l'ensemble de la zone de distribution du gaz, pour une puissance installée à 20,7 MW ; ces résultats sont supérieurs à ceux de 2013 (19,5 MW). La demande pour les raccordements au chauffage à distance est toujours aussi forte. L'extension du réseau au sud de la ville se poursuit, plusieurs bâtiments ont été raccordés pour une puissance d'environ 14,2 MW (11,7 MW en 2013). En hiver, la chaleur de Tridel est utilisée dans sa totalité et les nouveaux raccordements sont alimentés en augmentant la chaleur issue de la combustion du gaz. Le projet de production de biocombustible, en cas de faisabilité, devrait permettre à terme de distribuer une part plus importante de chaleur certifiée renouvelable.

*Évolution des tarifs* : les nouveaux tarifs d'électricité sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La hausse des taxes pour un ménage lausannois est de 0,19 ct/kWh, soit environ 7 francs par année. Les coûts de services-systèmes prélevés par Swissgrid pour garantir la stabilité du réseau passe de 0,31 ct/kWh en 2013 à 0,64 ct/kWh en 2014. Le Conseil communal, puis le Conseil d'État ont validé le plafond de la taxe pour l'éclairage public, qui passe de 0,8 à 1,1 ct/kWh dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

La deuxième étape des tarifs du chauffage à distance, prévue en septembre 2014, a vu une augmentation de tarif de 0,5 ct/kWh afin de compenser l'augmentation des charges d'exploitation.

Le prix à la colonne du GNC, inchangé en 2014, reste toujours plus avantageux que les autres carburants et maintient l'attrait pour les véhicules fonctionnant au GNC.

*Factures* : la division Systèmes gère le relevage des appareils, le paramétrage de la tarification, la création de nouvelles données (adresses et lieux de consommation), le premier emménagement et la première facturation. Elle facture toutes les énergies et les prestations multimédia (770'000 factures annuelles, dont 6 % d'e-factures). Durant l'année 2014, des collaborateurs de la division ont participé à la trimestrialisation de la facturation pour la plupart des clients. Cette division est également un centre de compétences SAP pour le service. La division participe également à l'hypothèse d'une future libéralisation totale du marché de l'électricité à l'horizon 2018.

*Communication et manifestations* : les SiL éditent trois publications à l'intention de leurs clients : le bulletin *SiL info* s'adresse principalement aux particuliers et est annexé à la facture trimestrielle ; le magazine *SiEnergies*, destiné aux grands clients et partenaires ; le *Rapport d'activité*, annuel, offre une vue panoramique des grands événements et activités des SiL durant une année.

*Manifestations* : les SiL participent à diverses manifestations : Habitat-Jardin, Mosaïque de Pâques, Journée lausannoise du vélo, Festival de la Cité, Journées de la mobilité, etc. L'unité communication/manifestations organise ou participe à de nombreuses manifestations pour promouvoir l'image des SiL.

*Sponsoring* : en 2014, SiL COM a renouvelé plusieurs contrats de sponsoring visant à promouvoir l'image des SiL et à soutenir la vie sportive et culturelle de la région lausannoise : Lausanne Hockey Club, Lausanne-Sport, Défi sportif lausannois, Festival de la Cité, Cinétoile, Mosaïque de Pâques.

*Sensibilisation aux économies d'énergies* : avec le soutien du FEE, le centre Contact Énergies sert de base pour informer le public sur tous les aspects relatifs à l'efficacité énergétique, notamment par des expositions permanentes ou temporaires. Contact Énergies a proposé des actions, au centre et au



marché de Lausanne pour encourager les Lausannois à s'engager davantage dans les économies d'énergies.

*Études, bilans et diagnostics énergétiques* : pour moitié de son effectif, l'unité Études énergétiques s'est consacrée, sur mandat de l'Office de la police des constructions (OPC), au contrôle du respect de la législation vaudoise en matière d'énergie. En 2014, 656 dossiers ont été analysés, dont 459 soumis à permis de construire. Pour l'activité d'audit énergétique, treize bilans et trois diagnostics complets de bâtiments ont été réalisés.

## Service de l'électricité (SEL)

*Effectif du personnel* : le Service de l'électricité emploie 202 ept à fin 2014. La gestion des ressources humaines s'emploie à gérer la carrière des employés. Il s'agit d'anticiper la reconversion professionnelle de collaborateurs de terrain ne pouvant plus exercer leur métier pour des raisons de santé. Ce projet se développe en collaboration avec le Service du personnel et la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) d'Yverdon-les-Bains.

*Production hydro-électrique de Lavey* : la production annuelle 2014 est de 398 GWh, soit une production supérieure de plus de 3 GWh à la moyenne des dix dernières années. La sécurité de la prise d'eau du barrage et de son exploitation a été améliorée par la pose de protections contre les chutes de pierres.

Un audit externe d'évaluation des compétences en maintenance et en management opérationnel a qualifié le site de Lavey de bon à très bon en comparaison à d'autres exploitants d'usines industrielles.

*Projet Lavey+* : les autorisations de construire (mise à l'enquête publique début 2013) n'ont pas encore été délivrées par les autorités en raison de la longueur des négociations avec les autorités concédantes valaisannes.

*Projet de production hydroélectrique Massongex-Bex Rhône (MBR)* : l'étude de ce projet, suspendue en septembre 2011, a repris au début août 2014. L'investissement total, compte tenu de la rétribution à prix coûtant, ne doit pas dépasser 150'000'000 francs. La mise en service pourrait intervenir en 2024.

*Interventions et réparations* : les entreprises de génie civil ont provoqué 24 coupures par arrachage ou endommagement de câbles souterrains. La durée moyenne d'interruption pour chaque client (SAIDI)<sup>76</sup> est de 18 minutes et le taux de clients coupés durant l'année (SAIFI)<sup>77</sup> est de 0,2 %.

Les manifestations annuelles les plus importantes telles le Festival de la Cité, les 20 km de Lausanne, le Marathon, la Semaine olympique et les Chalets de Noël ont totalisé à elles seules plus de 2400 heures de travail.

*Activités clients et entretien* : des révisions préventives ont été effectuées sur les équipements de mesure installés dans les postes 50 kV et dans le poste à haute tension 125 kV de Pierre-de-Plan.

Il faut noter une augmentation sensible de la puissance installée des raccordements des installations photovoltaïques (+23,6 %) pour 82 installations annoncées.

Conformément aux exigences de l'Institut fédéral de métrologie (METAS), plus de 8890 compteurs ont dû être remplacés afin de garantir une qualité de comptage irréprochable.

*Gestion réseaux* : le renouvellement des installations de contrôle-commande, de protections et de mesures du poste à haute tension (125 kV/50kV) de Pierre-de-Plan a été finalisé en 2014.

La boucle 50 kV qui alimente les zones de Praz-Séchaud, Épalinges, Vers-chez-les-Blanc, Belmont, Lutry, Pully et Paudex est totalement remise à neuf.

Le nombre de demandes de raccordements pour des installations de production décentralisées (IPD) est en constante augmentation depuis trois ans.

---

<sup>76</sup> System Average Interruption Duration Index.

<sup>77</sup> System Average Interruption Frequency Index.

*Montage* : face à la multitude de chantiers (plus de 150), il a été nécessaire de faire appel à des entreprises privées. Les contributions de celles-ci correspondent à plus de 5800 heures, ce qui représente environ 3,4 ept ou 16,5 % du personnel de la division.

La participation du SEL à la plateforme Spontis S.A. pour les méthodes métiers permet aux équipes d'améliorer constamment les pratiques, notamment en termes de temps d'exécution et de sécurité au travail.

La gestion du tri des déchets du SEL a été confiée au Centre intercommunal de gestion des déchets (CID) depuis 2012, ce qui a notablement amélioré le recyclage.

*Réseaux* : la réhabilitation des réseaux est un grand souci pour le SEL. Il conviendrait d'entamer une réflexion au niveau de la direction des SiL et de la direction des travaux afin de planifier les travaux.

➤ **7<sup>e</sup> observation** : *La Municipalité est invitée à planifier rapidement les travaux de changement des câbles du réseau électrique, ceci afin d'éviter des ruptures d'alimentation ces prochaines années.*

*Plan lumière* : le plan lumière a été adopté par le Conseil communal en février 2014<sup>78</sup>. Les premières réalisations marquantes dans l'esprit du plan lumière ont été le parc du Musée olympique, l'avenue de Provence, le quartier du Rôtillon, la fontaine de la place de la Navigation. Dans le cadre des fêtes de fin d'année 2014, une dizaine de projections d'images et plus de 500 nouveaux décors ont été installés dans les rues du centre ville, conformément aux principes de la partie événementielle de ce projet.

Ce plan lumière s'étendra sur plusieurs années.

*Renouvellement de l'éclairage public* : la rénovation et la réalisation de points lumineux ont été faites dans les lieux suivants : avenue de Rhodanie et avenue des Bains (2<sup>e</sup> étape) ; avenue de Malley, chemin de la Prairie et avenue de Provence ; route de Chavannes (ligne tl) ; avenue d'Échallens (2<sup>e</sup> étape) ; parc des Vignes d'Argent ; chemin de Champ-Rond ; passage piétons de l'avenue du Denantou ; rue Étraz ; route de la Clochette ; route de la Claie-aux-Moines.

*Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE)* : la dotation annuelle du FEE, alimenté par une taxe de 0,25 ct/kWh est de l'ordre de 1'700'000 francs. Un rapport d'activités spécifique à ce fonds pour mettre en valeur les actions soutenues est à l'étude.

## **Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)**

*Réseau de chauffage à distance* : d'un point de vue climatique, l'année 2014 a été globalement très chaude en moyenne, mais a été marquée par un été maussade avec une température moyenne d'une valeur basse jamais enregistrée jusque-là.

*Mouvements d'énergie* : la quantité d'énergie thermique fournie par Tridel est en diminution, suite à une diminution des volumes de déchets consécutive à l'introduction de la taxe au sac. L'installation de production thermique de la STEP de Vidy a légèrement augmenté sa production. La production électrique a été nulle en 2014, suite à la mise en cocon de la turbine à gaz à fin 2012. Les ventes de chaleur ont progressé de près de 5,5 %.

*Évolution du réseau de chauffage à distance* : l'extension du réseau de chauffage à distance s'est poursuivie dans la partie située au sud de la gare CFF. La pose de conduites a été réalisée sur l'avenue de Cour pour permettre le raccordement des bâtiments de la Vaudoise Assurances et de la Haute école pédagogique (HEP).

*Évolution du réseau CAD OUEST* : le développement du réseau s'est poursuivi en direction de Prilly-centre.

---

<sup>78</sup> Rapport-préavis N° 2013/60 : Plan lumière : « Lausanne, c'est du gris, du vert et du bleu ». Crédit-cadre 2014-2023 pour le remplacement et l'extension de l'éclairage public. Réponse aux postulats de M. Yves Ferrari « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W » et de M. Claude Bonnard « Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction de l'éclairage public par LED ».

*Chaufferie des Bossons* : suite à la mise en service de la station des échangeurs, l'ancienne chaufferie de quartier a pu être démontée, et le montage d'une nouvelle chaufferie avec deux chaudières de 12 MW a commencé avec une mise en service prévue au printemps 2015.

*Chaufferies de Pierre-de-Plan* : suite à l'obsolescence de la chaudière N° 4 et à la mise en cocon de la turbine à gaz, la production d'énergie thermique n'est plus suffisante à l'usine de Pierre-de-Plan. Le préavis N° 2014/11 pour la construction d'une nouvelle chaudière d'une puissance de 50 MW<sup>79</sup> a été adopté en mars par le Conseil communal. Cette nouvelle installation doit être mise en service au début 2016.

*Télégestion* : en 2014, 18 projets d'assainissement ou de transformation de chauffage et ventilation ont été entrepris. Onze nouveaux bâtiments ont été équipés de la télégestion, dont six appartenant à des propriétaires privés. Le nombre d'installations télégérées est actuellement de 360, réparties dans 280 bâtiments. Le service de piquet est intervenu 1072 fois en 2014. Un tiers de ces interventions a nécessité le déplacement d'un collaborateur sur le site.

*Installation de production de froid* : l'installation de production centralisée de froid « Frigus » a été mise en service sur le site de Pierre-de-Plan. Elle dessert le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et le site de Pierre-de-Plan. Cette installation assure en été une meilleure utilisation de l'énergie thermique produite pendant cette période par Tridel.

*Réseau de gaz* : le nombre de compteurs est stable. Le nombre des nouvelles installations raccordées compense celui des suppressions dues à l'arrivée du chauffage à distance et à la diminution de l'attrait pour la cuisson au gaz.

*Contrôle des branchements privés* : le contrôle systématique des branchements a été mis en place en juin 2006. Depuis cette date, 10'704 branchements ont été contrôlés sur un total de 15'130 à effectuer. Un test final de la validation du processus complet est planifié pour mars 2015. En 2014, une nouvelle planification englobant le contrôle de la totalité des branchements privés a été mise en place. L'intégralité des quelque 15'130 branchements seront contrôlés sur une période de quatre ans (contrôle d'environ 4000 branchements par année) conformément aux directives de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE).

*Contrôle du réseau* : depuis le début 2014, cette activité a été attribuée à la même entreprise spécialisée pour les quatre prochaines années. Lors de la campagne 2014, 308 fuites ont été détectées, contre 441 en 2013. Cette diminution du nombre de fuites s'explique notamment par les travaux de remplacement de tronçons de conduites. Depuis l'été 2014, l'engagement de deux nouveaux collaborateurs a permis de renforcer l'organisation dans ce secteur.

Un système de contrôle à distance de la protection cathodique a été mis en place.

*Compteurs de gaz* : en 2014, 1471 compteurs de gaz ont été changés, dont 632 afin de répondre aux exigences légales spécifiant un remplacement tous les quatorze ans. Les objectifs 2014 fixés par l'Institut fédéral de métrologie (METAS) ont été respectés.

*Renforcement du GNC à la Borde* : suite à la décision des tl d'abandonner la motorisation des bus au GNC, une réorganisation du remplissage des véhicules GNC restants a été nécessaire. Le remplissage de l'intégralité de la flotte de bus GNC a été déplacé du dépôt de Perrelet au dépôt de la Borde. Le site de remplissage GNC de Perrelet reste à disposition des particuliers et est maintenu comme site de secours de la Borde.

*Site de La Rama* : six cours sur le thème de l'extinction des feux de fouille et la recherche de fuites de gaz ont été organisés par la SSIGE. Les SiL ont assuré la logistique et l'alimentation en gaz du site durant ces exercices. Les SiL ont également mis à disposition de la SSIGE du personnel dans le cadre des examens du brevet de monteur de réseau et d'installateur agréé.

---

<sup>79</sup> Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan.

## Service multimédia (SIMA)

*Activités commerciales* : la compétition entre les deux leaders du marché du multimédia en Suisse, à savoir upc cablecom et Swisscom, s'est fortement intensifiée. De manière générale, on constate une perte de clients TV du câble au profit de Swisscom avec par contre une augmentation des clients internet et téléphonie en faveur du câble.

Sur la desserte, Citycable reste leader du marché de la télévision avec une pénétration de 76 % de foyers raccordés au câble. La pénétration pour l'internet est de 30 % et la téléphonie de 15 %.

Le SIMA opère un réseau hybride fibre coaxial (HFC) sur Lausanne et 13 communes adjacentes, ce qui représente 85'000 prises TV dont 80 % sont actives.

*Télévision interactive* : Citycable a lancé en mars 2014 la télévision interactive sous le nom de TV+. Ce projet ambitieux utilise les nouvelles technologies IP<sup>80</sup> dont la complexité a rendu son déploiement difficile, mais le produit a évolué et s'est quelque peu amélioré en cours d'année.

- **8<sup>e</sup> observation** : *La Municipalité est invitée à résoudre les problèmes techniques rencontrés par Citycable et, le cas échéant, à étudier la possibilité de synergies avec d'autres entreprises à cet effet.*

*Interventions chez les clients* : la majorité des interventions chez les clients sont dues à des changements de prise, principalement suite à la commande de nouveaux services ou à l'ancienneté du matériel. En deuxième position, on trouve les interventions pour les plombages et déplombages qui sont fortement sollicités par le grand nombre de déménagements/emménagements que connaît la ville.

*Équipements* : l'utilisation grandissante du wifi chez les clients, associée à l'augmentation des débits internet, sollicite hautement les modems installés. Une analyse des différents modems disponibles sur le marché a été réalisée afin d'apprécier leurs caractéristiques techniques. Cette analyse a été complétée par une série de tests avant la sélection finale.

*Projet IP/MPLS<sup>81</sup>* : 2014 a vu la réalisation de ce projet qui vise une meilleure gestion du trafic internet. Les dix sites du réseau ont été équipés d'éléments actifs permettant cette gestion. De plus, les liaisons avec les réseaux d'apport internet situés à Genève et Zurich ont été intégrées à ce système avec une augmentation de capacité à 20 Gbps.

*Évolution du réseau coaxial* : une réflexion approfondie a été menée afin de définir le meilleur concept d'évolution des équipements internet sur le réseau HFC. Ce concept tient compte d'une migration progressive des clients lausannois du réseau HFC à la fibre optique, du maintien du réseau coaxial dans les communes hors Lausanne.

*Projet fibre optique* : après avoir transféré son réseau à la société Lausanne Fibre Optique S.A. (LFO S.A.), le Service multimédia se concentre sur la commercialisation des prestations multimédia et loue ce réseau à LFO S.A.

*Commercialisation* : la commercialisation du réseau de fibre optique a démarré dans les zones pilotes. Une activité promotionnelle visant à informer les clients a été mise en place afin de réaliser une migration douce et progressive du réseau HFC à la fibre optique. De plus, toutes les nouvelles constructions immobilières en ville de Lausanne sont équipées en fibre optique.

*Boisy TV S.A.* : Boisy TV S.A. fournit à ses actionnaires et clients plus de 300 programmes radio-TV. Une nouvelle station multiservice a été équipée de moyens de surveillance et d'automation afin d'augmenter la fiabilité de la fourniture de programmes.

*Programmes TV* : l'offre en haute définition a été augmentée durant l'année 2014 de sept programmes allemands et anglais. Trois nouveaux programmes locaux en définition standard ont été introduits.

---

<sup>80</sup> Internet Protocol.

<sup>81</sup> MultiProtocol Label Switching.

## **LFO S.A. et Si-REN S.A.**

Ces deux sociétés anonymes n'ont pas été examinées cette année par la sous-commission de gestion chargée des SiL.



Lausanne, le 18 juin 2015

## Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2014 à fin juin 2015 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

**Tableau récapitulatif**

Objets	Nombres en 2014-2015	Nombres en 2013-2014	Nombres en 2012-2013	Nombres en 2011-2012
Séances plénières simples du Conseil communal	3	3	5	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	21	15	17	16
Démissions de membres du Conseil entre 01.07 et 30.06	7	8	9	7
Motions déposées entre 01.07 et 30.06	5	8	16	18
Postulats déposés entre 01.07 et 30.06	50	33	21	31
Projets de règlement déposés entre 01.07 et 30.06	0	1	2	1
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07 et 30.06	50	31	40	35
Interpellations urgentes déposées entre 01.07 et 30.06	20	19	15	20
Pétitions déposées entre 01.07 et 30.06	1	6	11	11
Préavis déposés entre 01.07 et 30.06	56	47	35	41
Rapports-préavis déposés entre 01.07 et 30.06	36	22	23	14
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R117	R102	R103	R106
Questions écrites transmises à la Municipalité	10	19	17	19
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	115	104	123	107
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	106	86	75	85
Séances de la Commission de gestion	11	10	9	11
Séances de la Commission des finances	12	11	10	14
Séances de la Commission des pétitions	3	4	6	3
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	20	14	9	12
Séances de la Commission de politique régionale	13	6	7	5
Séances du Bureau du Conseil	14	15	17	17
Invitations reçues	202	155	145	143
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	11	16	14	20
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	64	44	42	38
Nombre d'objets traités (préavis, rapports-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	200	157	162	171
Ratio n <sup>brc</sup> séances / n <sup>brc</sup> objets traités	8,33	8,72	7,36	9

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre de séances par le nombre d'objets traités ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil a voté plusieurs préavis nécessitant de nombreuses heures de débats. Cela a pour conséquence de diminuer le ratio, et cela pourrait donner l'illusion au lecteur de ce rapport que le Conseil a été moins efficace. Ce constat brut doit être nuancé.

Cette année de législature, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des votations fédérales du 28.09.2014 ; lors des votations fédérales du 30.11.2014 ; lors des votations fédérales du 08.03.2015 ; lors des votations fédérales du 14.06.2015.

Une séance d'information et de présentation de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.) a été organisée le 10 mars 2015. Cette séance a été préparée à l'initiative et avec la collaboration de la Direction du logement et de la sécurité publique et de M. Menoux, directeur de la SILL S.A.

Le Bureau a organisé une nouvelle visite d'un parlement. L'année précédente, le Bureau était allé rencontrer ses homologues de la Ville de Bienne. L'expérience avait été enrichissante pour tous les participants. Dès lors, cette année, c'est au Grand Conseil valaisan que les membres du Bureau de Lausanne se sont rendus. Une fois encore, les échanges ont été nourris et très intéressants. Les membres du Bureau ont pu découvrir les outils informatiques développés pour le parlement sans papier et le logiciel de retranscription automatique des débats. Une réflexion autour de la question de l'acquisition d'un tel outil sera entamée lors de la prochaine année parlementaire par le futur Bureau.

Le président du Bureau a organisé cette année trois déjeuners conviviaux lors desquels des associations actives sur le territoire lausannois ont été reçues. Ces rencontres, initiées par M<sup>me</sup> Litzistorf lorsqu'elle était présidente, ont pour but de connaître un peu mieux les différents acteurs de la vie associative et commerçante lausannoise, d'entendre leurs préoccupations et d'ouvrir un dialogue autour de leurs attentes. Cette année, le président a reçu :

- le 10.10.2014, la Société industrielle et commerciale de Lausanne (SIC) ;
- le 14.11.2014, des représentants des arts de la scène ;
- le 21.11.2014, des représentants des arts plastiques.

À la fin de l'année parlementaire 2013-2014, une soirée conviviale avait été organisée hors de l'Hôtel de Ville. Cette année, deux soirées ont été organisées, l'une en décembre 2014 et l'autre en juin 2015. Ces sorties permettent aux conseillers de se retrouver dans un contexte autre que celui des débats parlementaires. Elles ont offert l'opportunité de discuter autour d'une thématique liée aux projets et aux missions des services de la Ville : le sport, la protection et le sauvetage, la culture.

Le Bureau a pris la décision de faire créer un pin's pour les membres de l'Assemblée communale, sur le modèle de ce qui se fait déjà au Grand Conseil vaudois. Au début novembre 2014, les conseillers ont reçu cette petite décoration, avec le choix de la porter ou de la rendre.

Cette année, diverses demandes ont été soumises au Bureau par des membres du Conseil : économie de papier lors de l'impression des ordres du jour des séances du Conseil, diffusion de photos des œuvres d'art appartenant à la Ville durant les pauses des séances du Conseil communal, affichage de la durée de chaque intervention lors des séances du Conseil. À chaque fois, le Bureau a pris le soin d'examiner attentivement les requêtes soumises et y a répondu favorablement lorsqu'il a jugé les demandes fondées, légitimes et réalisables à moindre coût.

Lors de son entrée en fonction, le Bureau a constaté que l'édition du Bulletin du Conseil avait pris près de trois ans de retard. Celui-ci était expliqué par le fait que l'organisation de l'équipe de rédaction a été modifiée à l'entrée de la nouvelle législature. Parallèlement, le format et la mise en page du bulletin ont été retravaillés, ce qui a demandé plusieurs mois de préparation des modèles et canevas. Dernière cause imputable au retard, une absence prolongée et la supervision de la personne engagée pour le remplacement. Plusieurs services de la Ville, mais aussi des lecteurs institutionnels et privés se sont interrogés à propos de la suspension de l'impression du bulletin. Le Bureau a prié le secrétaire de veiller à rattraper le retard. Depuis fin 2014, l'édition et l'impression ont repris au rythme soutenu d'une séance par semaine. À cette fréquence, le retard devrait pouvoir être comblé prochainement.

Durant le courant de l'année, à la demande de la commission chargée de travailler sur la révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), le Bureau a rédigé une proposition de règlement pour la récusation des conseillers communaux en cas de conflit d'intérêts. Ce règlement a pour but de préciser les cas où la récusation d'un conseiller communal pourrait être requise, par ses soins ou par un autre membre de l'Assemblée.

En parallèle de la révision du RCCL, le Bureau a continué de répertorier les cas où l'interprétation du RCCL actuel pose problème. En outre une réflexion a été entamée pour continuer de réduire le nombre d'objets à l'ordre du jour. Dans ce cadre, le président et des membres du Bureau ont reçu les chefs de groupe afin de discuter d'une série de mesures pouvant diminuer le temps pris pour certaines procédures lors des séances du Conseil. Plusieurs propositions ont été faites, notamment une procédure accélérée pour le traitement des objets ayant été acceptés à l'unanimité par la commission chargée de les traiter. Malheureusement, un consensus n'a pu être trouvé et les parties ont convenu d'un statu quo.

Force est de constater que le nombre de séances telles qu'elles étaient mises à l'agenda les années précédentes ne permet plus de traiter les dossiers dans un délai raisonnable (il suffit de considérer le nombre croissant des urgences municipales pour s'en rendre compte). En effet, le nombre des rapports, des rapport-préavis, des initiatives et des interpellations ne diminue pas, voire a tendance à grossir, année après année. À cela s'ajoute que notre règlement ne prévoit rien pour endiguer et/ou réguler les débats... avec le résultat que certains prennent la parole 3 ou 4 fois ou font de très longues interventions. D'autre part, certaines interpellations, quoique fort intéressantes, ne sont de toute évidence pas de la compétence de notre Conseil... voire de la Municipalité.

Si l'on considère qu'il est faux d'alourdir la tâche des membres 'miliciens' du Conseil mais, parallèlement, qu'il est essentiel que les dossiers soient traités dans des délais raisonnables nous n'échapperons pas à devoir mettre en vigueur, par voie réglementaire (dans le nouveau règlement ?), des limites à nos débats (limite du temps de parole, limite du nombre d'interventions, etc.), tout comme à devoir prévoir un statut de traitement spécial pour les interpellations qui ne sont pas de notre compétence.

Ce constat fait, pour tenter d'accélérer le traitement des objets à l'ordre du jour dans les limites de la marge de manœuvre permise au Bureau par le règlement actuel, une dernière piste a été exploitée : l'ajout de séances du Conseil. Trois fois durant l'année parlementaire, des séances doubles ont été planifiées trois mardis d'affilée. Cette manière de faire oblige à ne prévoir qu'un seul ordre du jour pour les trois séances. En conséquence, sur trois séances doubles, une seule prévoit un moment pour les questions orales et pour le dépôt d'interpellations urgentes. Le temps ainsi dégagé durant les deux autres séances, libres de ces opérations, permet de traiter plus de dossiers. Le revers de la médaille est un surcroît de travail pour les conseillers.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes implique la mise en place d'un examen de recevabilité des initiatives et pétitions déposées. Au début de l'année 2014, le Bureau a mis en place une procédure provisoire, sous réserve de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement du Conseil. La durée de la procédure prévoyait un battement de deux semaines entre la date d'un dépôt et l'annonce de celui-ci en séance du Conseil. Cela avait pour avantage de permettre un examen approfondi des textes par le Bureau et de pouvoir poser des questions au Service des communes de l'État de Vaud. Après une année de pratique, à la demande de plusieurs conseillers, le Bureau a pris la décision de supprimer cette étape de deux semaines. Cette année de fonctionnement a permis d'acquérir de l'expérience et de pouvoir prendre des décisions plus rapidement sur les textes déposés.

Au mois de novembre 2014, lors de sa rencontre annuelle avec la préfète, le président a convenu avec celle-ci d'organiser une séance de présentation et d'explication de l'application de la nouvelle loi sur les communes. Cette séance a été organisée le 03.03.2015. Elle a réuni une partie des membres du Bureau, les présidents de groupe, la préfète et une juriste du Service des communes.

Le 9 juillet 2014, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 31 mai 2011 au 7 décembre 2011 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal de l'année 2012-2013 (présidence Janine Resplendino) ;



- des extraits de procès-verbaux originaux de l'année 2013 ;
- des ordres du jour et de la correspondance du Bureau du Conseil communal pour l'année 2013 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2013 ;
- des pétitions déposées au Conseil communal du 19 janvier 2010 au 15 mars 2011.